

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Vingt-huitième session

RAPPORT DU

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

SUR SA VINGT-HUITIÈME SESSION

Genève

30 juin - 1^{er} juillet 2021

Rapporteur : M. M. von Ungern-Sternberg (Allemagne)

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	ii
Introduction.....	1
Adoption de l'ordre du jour	2
Pouvoirs des représentants.....	2
Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres	2
Exposé du Directeur général	3
a) Rapport annuel 2020	3
b) Point sur les activités en cours.....	4
Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.....	5
Renouvellement du mandat du Vérificateur externe des comptes	8
Révision du Programme et Budget pour 2021.....	9
Exposé sur l'examen de la structure organisationnelle du Siège de l'OIM.....	11
Plans concernant le bâtiment du Siège de l'OIM – Informations actualisées	14
Barème des quotes-parts pour 2022	15
Rapport du Président du Groupe de travail sur la réforme budgétaire	15
Rapport du Président du Groupe de travail sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles de l'OIM.....	17
Déclaration du Président du Comité de l'Association mondiale du personnel	18
Échange de vues sur les thèmes proposés par les Membres	20
a) Système d'information et d'analyse des données sur la migration : portée et priorités futures.....	20
b) Adopter une approche globale des déplacements internes : opérationnalisation du triple lien	22
Point sur la stratégie institutionnelle de l'OIM relative à la migration, au changement climatique et à l'environnement.....	24
Rapport sur les réponses de l'OIM aux crises migratoires.....	26
Rapport sur le Fonds de l'OIM pour le développement	28
Partenariats de l'OIM avec le secteur privé.....	29
État de financement des initiatives de l'OIM d'envergure mondiale	30
Clôture de la session	32

SIGLES ET ACRONYMES

BLT	Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies
CGI	Cadre de gouvernance interne
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
GSAC	Comité de l'Association mondiale du personnel
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IASC	Comité permanent interorganisations
MOPAN	Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
RSO	Revenus de soutien opérationnel

**RAPPORT DU
COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES
SUR SA VINGT-HUITIÈME SESSION**

Introduction

1. Le Comité permanent des programmes et des finances s'est réuni pour sa vingt-huitième session les 30 juin et 1^{er} juillet 2021 au Centre International de Conférences Genève. En raison de la pandémie de COVID-19, les séances se sont tenues en mode hybride, permettant à certains participants d'y assister à distance. Le Comité permanent a tenu quatre séances, présidées par M. E.P. Garcia (Philippines).

2. Les États Membres ci-après étaient représentés¹:

Afghanistan	Danemark	Kazakhstan	République démocratique
Afrique du Sud	Djibouti	Kenya	populaire lao
Albanie	Dominique	Lesotho	Roumanie
Algérie	Égypte	Lettonie	Royaume-Uni
Allemagne	El Salvador	Libye	Saint-Siège
Angola	Équateur	Lituanie	Sénégal
Argentine	Espagne	Luxembourg	Serbie
Arménie	Estonie	Madagascar	Sierra Leone
Australie	États-Unis	Malte	Slovaquie
Autriche	d'Amérique	Maroc	Slovénie
Azerbaïdjan	Éthiopie	Mauritanie	Soudan
Bangladesh	Fédération de Russie	Mexique	Sri Lanka
Bélarus	Fidji	Monténégro	Suède
Belgique	Finlande	Mozambique	Suisse
Botswana	France	Myanmar	Tchéquie
Brésil	Géorgie	Népal	Thaïlande
Bulgarie	Ghana	Nicaragua	Togo
Burkina Faso	Grèce	Niger	Tunisie
Cambodge	Guatemala	Nigéria	Turquie
Cameroun	Guyana	Norvège	Ukraine
Canada	Haïti	Ouganda	Venezuela
Chili	Honduras	Pakistan	(République
Chine	Hongrie	Panama	bolivarienne du)
Chypre	Iran (République	Paraguay	Viet Nam
Colombie	islamique d')	Pays-Bas	Yémen
Congo	Irlande	Pérou	Zambie
Costa Rica	Israël	Philippines	Zimbabwe
Côte d'Ivoire	Italie	Pologne	
Croatie	Japon	Portugal	
Cuba	Jordanie	République de Corée	

¹ La liste des participants est reproduite dans le document S/28/13. Sauf indication contraire, les documents et diaporamas sont tous disponibles sur le site Web de l'OIM, sous la rubrique du [Comité permanent](#).

3. En réponse à une demande formulée par les Représentants permanents de la délégation de l'Union européenne et du Portugal pour le compte de la présidence tournante de l'Union européenne, les États Membres ont accepté que des représentants de l'Union européenne prennent part en qualité d'experts à l'examen des points pertinents de l'ordre du jour provisoire (document S/28/1).

Adoption de l'ordre du jour

4. Le Comité permanent a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document S/28/1, qui a été publié ultérieurement sous la cote S/28/14.

Pouvoirs des représentants

5. Le Comité permanent a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des États Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait trouvés en bonne et due forme.

Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres

6. L'Administration a présenté le document intitulé Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres (au 15 mai 2021) (C/112/5). Le total des contributions assignées restant dues pour 2021 et les années antérieures à cette date s'élevait à environ 37 961 000 francs suisses, soit plus que le montant restant dû à la même date en 2020. Depuis la parution du document, toutefois, des contributions avaient été versées par 14 États Membres, dont un versement effectué conformément à l'échéancier de paiement conclu par l'État Membre. Trente-six États Membres étaient visés par les dispositions de l'article 4 de la Constitution, parmi lesquels 16 avaient perdu le droit de vote.

7. L'Administration a rappelé que les États Membres en retard de paiement avaient la possibilité de souscrire un échéancier de paiement souple qui leur permettait de s'acquitter de leurs contributions en souffrance de la façon qui leur convenait le mieux. Les échéanciers de paiement leur permettaient en outre de régler leurs arriérés dans la monnaie locale (à condition que l'Organisation soit en mesure d'utiliser les fonds dans le pays). Actuellement, quatre des États Membres en retard de paiement avaient négocié un échéancier de paiement. Cependant, trois d'entre eux n'avaient pas honoré leurs obligations et, par conséquent, étaient réputés avoir perdu leur droit de vote.

8. Le Directeur général a souligné l'importance que tous les États Membres règlent leurs contributions assignées ou qu'ils passent un accord avec l'Administration, qui restait disposée à collaborer pour trouver avec eux la solution la mieux adaptée à leur situation.

9. Le Comité permanent a pris note des informations figurant dans le document C/112/5 et des renseignements additionnels communiqués par l'Administration. Il a vivement engagé les États Membres dont les contributions étaient en souffrance à les régler intégralement ou, en consultation avec l'Administration, à conclure un échéancier de paiement auquel ils se conformeraient pleinement.

Exposé du Directeur général

10. Le Directeur général a rendu hommage à son prédécesseur, William Lacy Swing, qui venait de décéder. Défenseur infatigable de la mission de l'OIM ainsi que des droits des migrants et des populations déplacées, le précédent Directeur général avait dirigé l'Organisation pendant une période de croissance et de développement institutionnels spectaculaires. Il resterait dans les mémoires comme celui qui avait présidé à l'entrée de l'OIM dans le système des Nations Unies. Il avait eu à cœur d'échanger avec les membres du personnel et avec les bénéficiaires sur le terrain, et avait toujours le temps de prêter une oreille attentive à leurs préoccupations et à leurs points de vue.

11. Le Comité permanent a observé une minute de silence à la mémoire du précédent Directeur général.

12. À l'aide d'un diaporama résumant le Rapport annuel abrégé 2020 (document C/112/4, le rapport annuel 2020 et les informations actualisées n° 4 relatives à la mise en œuvre du Cadre de gouvernance interne (document S/28/INF/1), le Directeur général a donné un bref aperçu des activités et des résultats de l'OIM en 2020, une année de bouleversements provoqués par la flambée de COVID-19. Il a, en outre, informé le Comité permanent des faits nouveaux institutionnels survenus pendant cette période.

13. Le Comité permanent était également saisi du projet de résolution concernant le Rapport annuel 2020 (document S/28/L/1).

a) Rapport annuel 2020

14. Au cours de la discussion qui a suivi, de vifs remerciements ont été adressés à tous les membres du personnel de l'OIM, qui étaient restés à leur poste et avaient fourni des services aux migrants du monde entier pendant la pandémie de COVID-19, dans des circonstances éprouvantes et, souvent, dans des régions reculées et touchées par un conflit. L'Administration a été invitée à exercer son devoir de diligence à l'égard du personnel, notamment par un soutien psychosocial et en matière de santé mentale. La Directrice générale sortante a également été vivement remerciée pour ses nombreuses années de services dévoués.

15. Plusieurs représentations et groupes régionaux, faisant observer que la pandémie de COVID-19 avait engendré de nouvelles vulnérabilités parmi les migrants, aggravé les besoins humanitaires et créé de nombreux obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable, ont dit qu'il était vital pour l'OIM de tout mettre en œuvre pour que la situation ne se détériore pas davantage, notamment pour les femmes et les enfants migrants, touchés de manière disproportionnée. Les défis mondiaux auxquels tous les pays avaient été confrontés au cours de l'année écoulée avaient mis en lumière la souplesse et la réactivité de l'OIM, qui était principalement une organisation de terrain et, par conséquent, capable d'intensifier rapidement ses opérations et d'intervenir quand et là où le besoin s'en faisait le plus cruellement sentir. Certains États Membres avaient augmenté leurs contributions à l'OIM en 2020 pour lui permettre d'agir en conséquence.

16. De nombreux représentants, reconnaissant l'importance, pour les migrants – en tant que participants clés au relèvement de la pandémie – de jouir d'un accès rapide, équitable et non discriminatoire aux vaccins contre la COVID-19, se sont dit préoccupés par l'insuffisance des stocks de vaccins et des capacités limitées en matière de campagnes de vaccination. L'initiative COVAX était un moyen vigoureux de combler ces lacunes, mais elle avait besoin de financements suffisants. En outre, un soutien accru en faveur de la levée des droits de propriété intellectuelle et un renforcement de la production locale de produits de santé étaient également indispensables. En outre, il convenait que l'OIM contribue à la fourniture et à l'administration de vaccins à l'échelle mondiale. Un groupe régional a ajouté que le mécanisme de protection humanitaire COVAX était un moyen de dernier recours pour faciliter l'accès aux vaccins contre la COVID-19 des personnes en situation de vulnérabilité.

17. Deux délégations ont invité les donateurs à renforcer leur soutien à l'OIM par des contributions sans affectation spéciale, de manière à permettre à l'Organisation d'agir avec efficacité face à la crise. Un groupe régional a lancé un appel aux États Membres pour qu'ils appuient le Plan stratégique mondial de préparation et de riposte à la COVID-19 de l'OIM, actuellement financé à 54 %, et a engagé tous les pays – d'origine, de transit et de destination – à respecter leurs engagements politiques, notamment l'engagement à s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière.

b) Point sur les activités en cours

18. De nombreux États Membres se sont déclarés satisfaits de l'issue du processus engagé pour renforcer la haute direction de l'OIM par la création de deux postes de directeur général adjoint, l'un chargé des opérations, et l'autre de la gestion et des réformes. Ils ont souhaité la bienvenue aux deux Directrices générales adjointes et se sont déclarés satisfaits de leur nomination dans le cadre d'une procédure fondée sur le mérite tenant dûment compte de l'équilibre entre les sexes et de la diversité géographique.

19. En ce qui concernait le processus de réforme institutionnelle, deux représentations se sont félicitées des progrès accomplis pour mettre en œuvre tous les domaines d'action du CGI. Deux autres, conscientes de la nécessité de mener rapidement à son terme l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement (domaine d'action n° 3) afin de remplacer le système de planification des ressources d'entreprise obsolète, ont exprimé l'espoir que d'autres reconnaîtraient aussi cette nécessité et envisageraient de financer cet élément fondamental du CGI. Une autre représentation a demandé plus d'informations sur l'usage qu'il était fait des fonds sans affectation spéciale afin de couvrir toutes les mesures relevant de l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement, ce qui exigerait des ressources accrues à l'heure où les niveaux de financement étaient censés rester stables. Enfin, une représentation a demandé un complément d'information au sujet des postes qu'il était proposé de créer dans la Révision du Programme et Budget pour 2021 (document S/28/6) ; si ces postes étaient utiles, ils devaient néanmoins faire l'objet de décisions dans le cadre de la mise en œuvre du CGI et des mesures de réorganisation du mode de fonctionnement.

20. Plusieurs délégations ont félicité l'Administration pour les progrès impressionnants qu'elle avait accomplis en ce qui concernait le domaine d'action 4 du CGI, à savoir le système d'administration interne de la justice. Il importait de ne pas relâcher les efforts visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, une récente affaire ayant montré qu'une sensibilisation au problème n'était pas nécessairement suivie d'effets. Le Bureau de l'Inspecteur général était l'une des composantes les plus importantes du système de contrôle de l'OIM. C'est pourquoi il y avait lieu de se féliciter que l'un de ses postes d'enquêteur soit désormais couvert par un financement de base, plus stable. Étant donné la portée du Cadre de gouvernance interne, il convenait que l'Administration informe régulièrement tous les États Membres de la façon dont elle priorisait les activités relevant du plan de travail pertinent, si possible en recourant à un mécanisme d'information standard.

21. D'autres délégations ont invité l'Administration et les États Membres à mettre à profit les résultats concluants du processus de réforme obtenus jusque-là pour s'attaquer à d'autres questions, notamment celle de la représentation géographique du Bureau. C'étaient toutefois la réforme budgétaire et la structure du financement de base qui constituaient le défi le plus complexe. L'Administration devait fournir des informations complètes sur ce processus, ainsi qu'un calendrier très précis, et continuer à consulter les États Membres en temps voulu de façon à permettre des décisions consensuelles sur les besoins les plus urgents.

22. Une délégation a dit que les documents des réunions des organes directeurs devaient être mis à la disposition des États Membres au moins deux semaines avant la réunion considérée et que les points appelant une décision devaient être clairement identifiés dans chaque document.

23. Répondant aux observations qui avaient été faites, le Directeur général a remercié ceux qui avaient témoigné leur attachement à l'OIM par des contributions généreuses et souples destinées aux interventions menées à la suite de la flambée de COVID-19. La pandémie ne devait pas devenir une nouvelle source d'inégalités entre États Membres ; c'est pourquoi l'Administration travaillait avec d'autres organisations internationales à des plateformes de dialogue et de coopération visant à redéfinir, par exemple, les exigences sanitaires applicables aux voyages.

24. L'OIM tenait tous les États Membres informés de ses efforts de réforme interne – y compris par des séances d'information périodiques - et des sources des fonds nécessaires pour les mettre en œuvre, à savoir des prélèvements sur la réserve de RSO, les revenus tirés des commissions pour frais généraux et les contributions sans affectation spéciale. L'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement revêtait une importance fondamentale pour la continuité des opérations de l'OIM. C'est pourquoi il reprenait à son compte l'appel lancé aux États Membres pour qu'ils financent le nouveau système de planification des ressources d'entreprise. Il a aussi donné l'assurance que l'Administration continuerait d'investir dans le système d'administration interne de la justice. La réduction des délais de réponse aux allégations alors même que le nombre d'affaires avait augmenté montrait que ces investissements portaient du fruit et que le personnel avait confiance en l'intégrité du système. L'OIM restait pleinement attachée à une approche de tolérance zéro envers toute forme d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. Elle avait entrepris de renforcer et de préciser les modules qu'elle avait élaborés pour la formation interinstitutions sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, qu'il fallait intégrer dans des approches de l'évaluation des risques spécifiques. Une formation et une action adaptées sur mesure s'imposaient dans des domaines où la probabilité d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles était plus élevée.

25. L'OIM avait pleinement conscience de la vulnérabilité des migrants dans le contexte actuel, en particulier de ceux employés dans le secteur informel, qui n'avaient souvent pas accès à une protection sociale. À court terme, elle visait à assurer leur accès aux soins de santé, et notamment à la vaccination contre la COVID-19. Il partageait les préoccupations qui avaient été exprimées au sujet de l'accès équitable à la vaccination. La production de vaccins devait être renforcée, et la distribution des vaccins existants devait être plus équitable grâce au dispositif COVAX ; l'OIM collaborait avec l'Alliance GAVI à cet effet, et continuait à plaider en faveur d'une inclusion des migrants dans les plans nationaux de vaccination.

26. Le Comité permanent a pris note des informations fournies par le Directeur général dans son exposé et a adopté la résolution n° 25 du 30 juin 2021 concernant le Rapport annuel 2020.

Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020

27. Le Comité permanent était saisi du Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 (document C/112/3), du projet de résolution y afférent (document S/28/L/2), de la Déclaration du Vérificateur externe des comptes à la vingt-huitième session du Comité permanent des programmes et des finances concernant les opérations financières de l'Organisation internationale pour les migrations pour l'exercice financier 2020 (document S/28/9), et du Rapport du Vérificateur externe des comptes à la cent douzième session du Conseil de l'Organisation internationale pour les migrations pour l'exercice financier 2020 (document S/28/CRP/1).

28. L'Administration a noté que le Vérificateur externe des comptes avait, cette fois encore, émis une opinion sans réserve sur le Rapport financier. Pour la première fois, tout le processus d'audit avait été mené à distance, ce qui ajoutait encore à la difficulté de l'exercice. Le Vérificateur externe des comptes avait formulé un certain nombre d'observations sur la façon dont certains processus pouvaient être renforcés. Celles auxquelles l'Administration n'avait pas été en mesure de donner suite avaient été présentées sous la forme de recommandations dans le Rapport du Vérificateur externe des comptes.

29. Appelant l'attention des États Membres sur les points principaux du document C/112/3 à l'aide d'un diaporama, l'Administration a signalé que les recettes, les dépenses, le niveau de financement, les liquidités et l'ensemble de l'actif de l'Organisation avaient tous augmenté en 2020. Le niveau élevé des liquidités posait des difficultés sous l'angle des taux d'intérêt bas ou négatifs et des frais bancaires élevés ; des suggestions seraient faites pour des changements à cet égard à l'avenir. Les sommes dues aux fournisseurs avaient augmenté de 50 %, essentiellement en raison de la lenteur des méthodes de traitement manuelles en place. L'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement devrait normalement permettre d'améliorer cette situation. Si les dépenses opérationnelles continuaient d'augmenter, le budget de base, pour sa part, restait inchangé, ce qui réduisait sa proportion par rapport aux dépenses totales et, partant, soulignait l'importance des discussions sur la réforme budgétaire.

30. Bien que la partie administrative du budget ait affiché en fin d'exercice un excédent de 443 000 francs suisses, la provision pour créances douteuses se rapportant aux contributions assignées restant dues avait augmenté, ce qui se traduisait par un déficit global de 3,7 millions de francs suisses. Ce chiffre diminuerait à mesure que de nouvelles contributions seraient reçues.

31. Pour ce qui était de la partie opérationnelle du budget, la trésorerie et les équivalents de trésorerie avaient augmenté d'environ 18 %, ce qui se traduisait par d'importantes liquidités. Les autres actifs, principalement les avances opérationnelles aux fournisseurs et aux partenaires d'exécution, s'étaient accrus de 17 %. Les partenaires d'exécution avaient joué un rôle déterminant pour la fourniture de services pendant la pandémie, l'Organisation ne pouvant pas être toujours présente dans certains endroits. Le passif au titre des avantages du personnel avait augmenté de 27 %.

32. Les RSO, qui constituaient une part importante du financement de la structure de base de l'Organisation, avaient généré quelque 6,5 millions de dollars É.-U. de plus que ce qui avait été inscrit au budget en 2020, et avaient enregistré une sous-utilisation des crédits d'environ 6,6 millions de dollars É.-U. en raison de retards dus à la COVID-19. C'est pourquoi ils avaient affiché en fin d'exercice un excédent de 13,1 millions de dollars É.-U. au total. De cet excédent, 4,4 millions de dollars É.-U. avaient été affectés au Fonds de l'OIM pour le développement, portant sa dotation budgétaire au niveau requis par la résolution n° 1390 du 24 novembre 2020, et 1 million de dollars É.-U. avaient servi à combler les déficits de projet imprévus. Les 8,1 millions de dollars É.-U. restants ont été alloués à la réserve de RSO, qui avait affiché en fin d'exercice un solde de 62 millions de dollars É.-U., comprenant le prélèvement de 13,1 millions de dollars É.-U. effectué en 2020.

33. Passant à la question du passif éventuel, l'Administration a signalé que deux problèmes avaient été résolus, qui concernaient respectivement les cofinancements et les comptes bancaires gelés au Guatemala. Un litige contractuel en Afghanistan et une revendication concernant un projet de vote à l'étranger en Iraq étaient toujours en suspens.

34. Le Vérificateur général des comptes adjoint du Ghana a donné lecture de la déclaration du Vérificateur externe des comptes, reproduite sous la cote S/28/9.

35. Au cours de la discussion qui a suivi, un groupe régional a adressé des félicitations à l'Organisation pour s'être adaptée à la situation sans précédent créée par la pandémie, et au Vérificateur externe des comptes et à son équipe pour le travail qu'ils avaient accompli dans des conditions difficiles. Il a vivement engagé l'Organisation à redoubler d'efforts pour réduire au minimum le risque de détournements susceptibles de porter préjudice aux activités destinées aux bénéficiaires dans les pays. Il a accueilli avec satisfaction l'augmentation des contributions volontaires sans affectation spéciale et a incité d'autres donateurs à accroître leurs contributions volontaires au budget de base.

36. Une représentation, relevant que plusieurs recommandations du Vérificateur externe des comptes concernaient des aspects du CGI et les achats, a estimé qu'il pourrait être utile que l'Administration organise une séance d'information approfondie sur les efforts faits pour mettre à jour les processus d'achat de l'Organisation et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail concernant le CGI. Une autre a voulu savoir comment l'Administration envisageait de donner suite aux recommandations du Vérificateur externe des comptes relatives à l'application du CGI.

37. Une troisième représentation a exprimé son soutien à l'appel lancé par l'Organisation en faveur d'une augmentation du financement de base, qui était examinée au sein du Groupe de travail sur la réforme budgétaire. Elle a relevé qu'une part significative du budget était constituée de fonds à affectation relativement non contraignante, et s'est demandé si ce type de financement pouvait être affecté au budget de base. Peut-être les pays réticents à verser des contributions sans affectation spéciale pourraient-ils être encouragés à contribuer de la sorte au financement de base. Il était important, par ailleurs, d'envisager de diversifier le financement de l'Organisation, notamment en ce qui concernait le secteur privé.

38. Deux représentations ont annoncé que leur gouvernement respectif prévoyait de maintenir ou d'augmenter le montant des fonds sans affectation spéciale versés en 2021 et les années suivantes, et ont vivement engagé les autres États Membres à envisager de faire de même.

39. Plusieurs représentations ont félicité l'Administration de donner suite aux recommandations du Vérificateur externe des comptes formulées l'année précédente, et ont demandé des informations sur la façon dont les nouvelles recommandations seraient hiérarchisées. L'une d'elles a encouragé l'Administration à donner la priorité au contrôle et à la gestion, tandis qu'une autre a engagé l'Administration à se concentrer sur les recommandations susceptibles de se traduire par des économies de coûts, et à informer les États Membres des coûts associés à la mise en œuvre des projets prioritaires.

40. L'Administration a fait observer qu'en ce qui concernait les achats, de nombreux processus avaient été définis dans le cadre de l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement et que certains avaient déjà été mis à jour. Par exemple, le système de traitement des bons de commande avait déjà été mis en place dans toute l'Organisation, et ses effets sur le coût des projets se feraient sentir d'entrée de jeu. La création de fournisseurs, effectuée auparavant par les divers bureaux de manière indépendante, était désormais centralisée. Cependant, le processus d'achat en général continuait de soulever des difficultés. L'Administration se félicitait de toute occasion d'informer les États Membres des faits nouveaux en la matière, y compris dans le contexte des discussions sur le CGI et l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement.

41. En réponse à des questions des délégations, l'Administration a expliqué que l'utilisation de la réserve de RSO était guidée par la résolution du Conseil n° 1390. Les contributions à affectation souple étaient affectées à un appel particulier ou à un pays précis ou, sinon, étaient utilisées par l'Organisation pour répondre à diverses questions migratoires.

42. L'Administration informait les États Membres de l'état de mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes chaque année, à la seconde session annuelle du Comité permanent.

43. Le Directeur général a relevé que, depuis le début du processus de réforme, 30 % en moyenne des financements sans affectation spéciale avaient été alloués au CGI et à l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement. Ces affectations avaient toujours été effectuées en toute transparence, avec indication de la source et de la destination du financement, et continueraient à l'être. Une décision devrait être prise ultérieurement durant l'année au sujet de la procédure d'appel

d'offres concernant le système de planification des ressources d'entreprise, et une stratégie financière devrait être élaborée pour se conformer aux obligations juridiques découlant de la passation de marché avec un fournisseur de services, même si tous les fonds n'étaient pas disponibles d'entrée de jeu. Par conséquent, la situation serait plus claire sous l'angle de la hiérarchisation des priorités plus tard dans l'année.

44. Le Comité permanent a adopté la résolution n° 26 du 30 juin 2021 concernant le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

Renouvellement du mandat du Vérificateur externe des comptes

45. Le Président a rappelé au Comité permanent que le mandat du Vérificateur externe des comptes arrivait à son terme à la fin de l'année, et l'a invité à examiner le document intitulé Renouvellement du mandat du Vérificateur externe des comptes pour la période de trois ans allant de 2022 à 2024 (S/28/4).

46. L'Administration a dit que le Vérificateur général des comptes du Ghana s'était déclaré disposé à exercer un troisième mandat en tant que Vérificateur externe des comptes. Étant donné la pratique suivie jusque-là, qui permettait de renouveler jusqu'à deux fois le mandat du Vérificateur externe des comptes, le Directeur général avait décidé de proposer une prolongation du mandat du Vérificateur général des comptes du Ghana pour une nouvelle période de trois ans. Cependant, en considération du désir exprimé par d'autres États Membres d'offrir leurs services à l'Organisation, il proposait de limiter les nominations à deux mandats au plus à compter de 2025.

47. Le Comité permanent a pris note du document et a recommandé au Conseil d'adopter le projet de résolution qu'il renfermait, qui reconduisait le Vérificateur général des comptes du Ghana dans ses fonctions de Vérificateur externe des comptes de l'OIM pour 2022, 2023 et 2024, et décidait en outre qu'à compter de 2025, les vérificateurs externes des comptes seraient nommés pour un mandat de trois ans renouvelable une fois seulement pour trois autres années.

48. Le Vérificateur général des comptes adjoint du Ghana, s'exprimant au nom du Vérificateur général des comptes, a remercié le Comité permanent pour la confiance portée au Service de vérification des comptes du Ghana, et a assuré les États Membres qu'il mettrait à profit les enseignements tirés pour fournir des services professionnels de vérification des comptes à l'appui des objectifs de l'Organisation.

49. La représentation du Ghana a remercié le Comité permanent pour sa confiance envers l'équipe de vérification des comptes.

Révision du Programme et Budget pour 2021

50. Le Comité permanent était saisi du document intitulé Révision du Programme et Budget pour 2021 (S/28/6) et du projet de résolution y afférent (document S/28/L/3).

51. L'Administration, dans ses observations introductives accompagnées d'un diaporama, a attiré l'attention sur les points essentiels du document S/28/6 qui appelaient une décision. La partie administrative du budget avait augmenté de 946 466 francs suisses par suite de l'adjonction de la contribution assignée d'un nouvel État Membre. Le barème des quotes-parts avait été révisé en conséquence. Conformément à la résolution du Conseil n° 1390 du 24 novembre 2020, l'Administration proposait d'utiliser ce montant additionnel pour financer des postes dans des domaines jugés prioritaires, tels que la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; la gestion axée sur les résultats ; les processus de paix et de sécurité dans le contexte des programmes de transition et de redressement ; et le contrôle comptable et financier au Siège et dans les centres administratifs de Manille et de Panama.

52. La partie opérationnelle du budget avait presque doublé, augmentant d'environ 95 % depuis que le budget initial pour 2020 avait été présenté, à la fin de 2020, pour passer à près de 1,8 milliard de dollars É.-U.. Des augmentations avaient été enregistrées dans tous les secteurs de services et sur tous les continents. Comme le voulait l'usage, seuls étaient inclus les projets pour lesquels des fonds étaient confirmés. Étant donné l'évolution actuelle du niveau d'activité, il était probable que la partie opérationnelle du budget dépasserait les 2 milliards de dollars É.-U. à la fin de l'année. C'est pourquoi il ne serait sans doute pas difficile d'atteindre l'objectif de 128 millions de dollars É.-U. qui avait été fixé pour les RSO. Le Directeur général proposait de prélever 5,7 millions de dollars É.-U. sur la réserve de RSO pour des activités en cours afférentes à la pandémie de COVID-19, ainsi que pour le CGI et l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement.

53. Deux délégations se sont déclarées favorables à la Révision du Programme et Budget pour 2021 et aux propositions concernant l'utilisation des fonds supplémentaires disponibles au titre de la partie administrative du budget. Il n'en demeurerait pas moins que l'OIM ne devrait pas avoir à dépendre de l'admission de nouveaux États Membres pour financer des postes indispensables pour l'exécution de tâches prioritaires. Il était temps d'abandonner la politique de croissance nominale zéro et de discuter sérieusement de la façon d'adapter le processus budgétaire aux besoins effectifs de l'Organisation. L'OIM avait vu sa taille et ses dépenses plus que doubler au cours des dix années écoulées, mais ses « droits d'admission » étaient restés inchangés. Il s'en était suivi que la partie administrative du budget avait quelque peu perdu de son utilité en tant qu'outil de planification, et que l'Organisation dans son ensemble dépendait davantage d'une gestion créative des projets. De plus, un budget qui ne couvrait que les projets bénéficiant d'une garantie de financement n'était pas un outil réaliste pour planifier et prioriser la mise en œuvre de nouvelles idées.

54. Plusieurs délégations et un groupe régional se sont déclarés favorables au prélèvement sur la réserve de RSO. Certains, relevant qu'une somme relativement modeste de 4,7 millions de RSO serait utilisée pour financer en 2021 la mise en œuvre du CGI et l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement, dont l'importance était fondamentale tant pour les États Membres que pour l'Organisation, ont demandé à l'Administration de fournir des informations claires sur tout déficit de financement escompté, en précisant quand les fonds seraient requis et s'il était prévu de prélever d'autres montants sur la réserve de RSO pour combler ces déficits.

55. Une représentation, relevant que le Groupe de travail sur la réforme budgétaire attendait une liste de postes à financer par le budget de base, a demandé de plus amples informations sur le processus de sélection suivi pour sept nouveaux postes, d'autant que les États Membres ne savaient pas nécessairement quels postes de contrôle clés n'étaient pas financés par un financement de base.

Elle-même et d'autres représentations accueillait néanmoins avec satisfaction la création de divers postes visant à renforcer les contrôles financiers au sein de l'Organisation, ainsi que la création d'un poste destiné à renforcer la coordination des efforts déployés par l'OIM pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles. Des mesures appropriées à cet égard exigeaient une culture institutionnelle transparente et tenant compte des dimensions de genre placée sous la conduite de la haute direction ; c'est pourquoi il était juste qu'un tel poste soit financé dans le cadre de la structure de base.

56. Une délégation a exprimé l'espoir que, dans le droit fil de la volonté de l'OIM d'être une organisation d'avant-garde en apprentissage permanent, davantage de ressources destinées à la formation soient prévues dans les propositions de financement futures.

57. Une autre délégation a demandé des précisions sur les conséquences escomptées de la pandémie de COVID-19 pour les programmes et les dépenses de l'Organisation en 2021.

58. Une troisième délégation, se référant à la création, par l'OIM et le HCR, de la plateforme régionale de coordination interorganisations dans 17 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, dont les efforts de levée de fonds étaient couronnés de succès, a demandé pourquoi l'OIM avait besoin de financements pour des projets additionnels d'aide aux bénéficiaires concernés.

59. L'Administration, répondant aux observations qui avaient été faites, a dit que la pandémie de COVID-19 avait un impact considérable sur certaines activités en raison des restrictions imposées aux déplacements. Dans certains cas (par exemple le cas des centres de demande de visa), des secteurs programmatiques entiers avaient été mis à l'arrêt. Les projets d'évaluation sanitaire et les activités de retour avaient, eux aussi, été durement touchés. Le personnel qui, de ce fait, avait été licencié avait été réaffecté à de nouveaux domaines de travail, tels que le programme dit de « première ligne de défense » mis en œuvre pour le personnel des Nations Unies. Dans l'ensemble, toutefois, les conséquences apparaissaient négligeables, car l'OIM avait enregistré un nouveau niveau record de dépenses en 2020.

60. Pour ce qui était de la pertinence du processus budgétaire en tant qu'outil de planification, l'Administration a souligné que sa marge de manœuvre était bridée par le Règlement financier, qui autorisait uniquement la mise en œuvre d'activités pour lesquelles le financement était confirmé, et par diverses résolutions du Conseil.

61. Le Directeur général a confirmé que les propositions d'utilisation des crédits additionnels provenant de l'admission d'un nouvel État Membre étaient l'aboutissement d'un processus de hiérarchisation fondé sur les priorités fixées par les États Membres. Il a convenu que le processus budgétaire en place n'était pas un moyen sain de gérer l'Organisation, d'autant que le financement des projets pouvait fortement fluctuer d'une année à l'autre. C'était la raison pour laquelle des discussions avaient été engagées au sujet de la réforme budgétaire ; c'est de l'issue de ces discussions que dépendraient certaines des décisions nécessaires pour garantir la viabilité à long terme de l'Organisation.

62. Il avait usé d'une grande prudence en ce qui concernait le prélèvement sur la réserve de RSO, en raison de l'impossibilité d'évaluer l'impact effectif de la pandémie de COVID-19 sur les activités de l'OIM. Certains des domaines d'activité les plus sévèrement touchés, tels que le programme d'évaluation sanitaire, enregistraient peu à peu un retour aux niveaux précédents, et la réaffectation de membres du personnel à d'autres initiatives signifiait que l'OIM avait conservé les moyens et les compétences nécessaires pour les relancer. Dans le même temps, l'Administration réexaminerait au cours des mois à venir des engagements au titre de l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement, afin d'informer les États Membres des besoins de financement pour les trois ou quatre années suivantes. Le prélèvement sur la réserve de RSO constituerait un filet de sécurité pour

le financement des activités en cours, mais, sans un financement des États Membres, l'Administration ne serait pas en mesure d'engager les dépenses nécessaires pour le nouveau système de planification des ressources d'entreprise.

63. En ce qui concernait la plateforme régionale de coordination interorganisations, il a dit que l'OIM n'entreprenait aucune activité qui ne soit pas conforme à son mandat. Elle avait noué un partenariat avec le HCR pour mettre en place cette plateforme en réponse à une demande du Secrétaire général des Nations Unies, et les bénéficiaires étaient tant des migrants que des réfugiés – tous des êtres humains qui étaient en droit d'être respectés et de recevoir une aide humanitaire.

64. Le Comité permanent a adopté la résolution n° 27 du 30 juin 2021 concernant la Révision du Programme et Budget pour 2021.

Exposé sur l'examen de la structure organisationnelle du Siège de l'OIM

65. Le Directeur général a présenté le document intitulé Examen de la structure organisationnelle du Siège de l'OIM (S/28/11). La croissance rapide de l'OIM s'était traduite par un déséquilibre dans ses structures de base. En outre, les réformes introduites au niveau de la haute direction appelaient également un réalignement des structures du Siège. L'examen de la structure organisationnelle du Siège, qui ne concernait pas les structures régionales ou locales, visait à consolider les départements et à promouvoir la cohérence entre eux. Le nombre de nouveaux postes envisagés était limité, et les incidences financières seraient minimales.

66. La plupart des ajustements proposés étaient des réalignements de fonctions existantes qui seraient effectués à l'automne 2021. Cependant, la pleine mise en œuvre nécessiterait un changement de culture organisationnelle et prendrait par conséquent plus de temps. Il était proposé, entre autres changements envisagés, de remplacer le Bureau du Directeur général par un bureau exécutif, et de créer un département de la planification stratégique et des résultats institutionnels qui coordonnerait les réformes au titre du CGI et, espérait-il, améliorerait la cohérence et remédierait aux insuffisances, ainsi qu'un département de la coordination de la paix et du développement, qui permettrait à l'OIM de mieux structurer son approche du portefeuille croissant de ses projets de relèvement et de développement.

67. La Matrice de suivi des déplacements avait besoin d'être renforcée, car elle était largement financée par des projets ayant relativement peu de ressources ; c'est pourquoi il avait été décidé de la réunir avec le Centre mondial d'analyse des données sur la migration au sein d'un nouvel institut mondial des données, ce qui rapprocherait ces fonctions du cœur de l'OIM.

68. Les changements apportés au Département de la gestion des migrations, qui serait renommé Département de l'appui aux programmes et de la gestion des migrations, procédaient de la volonté de renforcer la cohérence et de supprimer les cloisonnements, par exemple en ce qui concernait la protection. La création d'une division de la protection au sein de ce département ne visait en aucun cas à réduire la protection humanitaire de l'OIM, qui se poursuivrait. Les changements apportés au Département de la gestion des ressources permettraient de porter une attention plus grande aux milliers de membres du personnel et partenaires d'exécution de l'OIM, ainsi qu'aux menaces croissantes pour la protection des données.

69. Enfin, certains des ajustements proposés se rapportaient directement aux réformes relevant du CGI, en particulier le renforcement des fonctions de contrôle. Le processus de réforme budgétaire avait pour but de mettre en place une structure de base plus durable et un mécanisme de financement connexe ; un dialogue approfondi devait être poursuivi avec les États Membres à cet égard, et toute réforme aurait probablement des conséquences financières.

70. Lors de la discussion qui a suivi, plusieurs représentations ont convenu de la nécessité de l'examen. Deux représentations ont demandé des informations sur le processus suivi à cet effet, notamment sur les coûts qu'il entraînait, et une représentation a demandé un organigramme plus détaillé, tout en préconisant un renforcement de la réactivité de l'OIM et en exprimant son soutien à la Division des réinstallations et de la gestion des mouvements. Elle a aussi demandé des précisions sur les liens entre le Département des opérations et des situations d'urgence et la nouvelle Division de la protection, ainsi que l'assurance que le regroupement des compétences en matière de protection n'empêcherait pas l'inclusion de la protection dès le début des interventions de l'OIM. Par ailleurs, il était essentiel que la restructuration ne nuise pas à la fonction centrale de la Matrice de suivi des déplacements, qui était d'apporter un appui à l'ensemble de la communauté humanitaire. Une autre représentation s'est félicitée de l'accent clairement mis sur la prévention par le nouveau Département de la coordination de la paix et du développement, et a dit qu'elle suivrait attentivement ses activités, notamment en ce qui concernait l'opérationnalisation de la future stratégie institutionnelle sur la migration, l'environnement et le changement climatique.

71. Pour ce qui était de l'éclatement des cloisonnements, une délégation a voulu savoir comment l'OIM assurerait la coordination entre les départements, en particulier lorsque ceux-ci relevaient de différents directeurs généraux adjoints, et comment elle garantirait l'indépendance d'importantes fonctions essentielles, y compris le Bureau de l'Inspecteur général. Une autre délégation a estimé que l'Administration devrait évaluer périodiquement l'efficacité des changements structurels.

72. Plusieurs États Membres se sont déclarés satisfaits de la création des nouveaux départements. L'un d'eux a plus particulièrement relevé l'élargissement du champ d'activité de l'Unité de coordination des questions de sexospécificité pour englober la diversité, tandis qu'un autre a insisté sur la nécessité d'une bonne coordination entre les départements chargés, respectivement, de la coordination de la paix et du développement ; des opérations et des situations d'urgence ; et du soutien aux programmes et de la gestion des migrations, et a voulu savoir si la création du Département de la coordination de la paix et du développement signifiait que l'OIM interviendrait davantage dans la consolidation de la paix. Il a aussi demandé si les activités de résolution des conflits et de consolidation de la paix faisaient partie de l'action en cours de l'OIM dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et comment l'OIM ferait en sorte que ses ressources ne soient pas sollicitées à l'extrême, que le financement des activités humanitaires ne soutienne pas les activités de développement et que l'Organisation reste centrée sur ce qui faisait sa valeur ajoutée.

73. Deux délégations ont fait référence aux coûts liés à l'examen du classement du personnel du Siège. L'une d'elles a souligné que cette question devait être discutée au sein du groupe de travail pertinent, tandis que l'autre a relevé la difficulté de discuter d'éventuelles augmentations des contributions assignées en l'absence de données suffisantes concernant les nouveaux postes. Elle a aussi demandé des informations additionnelles au sujet des deux nouveaux postes destinés à renforcer la contribution de l'OIM au Réseau des Nations Unies sur les migrations et au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Une troisième délégation a exprimé l'espoir que les postes additionnels seraient couverts par les ressources existantes, et que des ressortissants de son pays y postuleraient afin d'accroître sa représentation au sein du personnel de l'OIM.

74. Plusieurs États Membres ont relevé l'importance de la transparence en ce qui concernait le processus de restructuration et son coût total. L'un d'eux a exprimé la crainte que l'utilisation de ressources existantes ne détourne l'attention d'autres priorités, tandis qu'un autre a suggéré de maintenir la structure actuelle de l'OIM jusqu'à ce que le budget requis pour les changements soit pleinement garanti, sauf changements mineurs pour tenir compte de la création d'un second poste de directeur général adjoint. Une autre représentation a dit que les discussions sur ce sujet devaient se poursuivre afin de permettre une meilleure compréhension des conséquences budgétaires pour les États Membres.

75. Enfin, un État Membre s'est déclaré favorable aux ajustements effectués à la suite du rapport 2019 du MOPAN et a invité l'OIM à envisager de poursuivre la mise en œuvre des recommandations du rapport et à promouvoir des activités relatives à l'innovation.

76. Le Directeur général a expliqué qu'aucun changement n'était prévu en matière d'activités de transport de l'Organisation et que la Division des réinstallations et de la gestion des mouvements serait maintenue. Les membres du personnel possédant une expertise dans différents aspects de la protection étaient réunis dans l'espoir de créer ainsi des synergies. La protection dans différents secteurs continuerait d'être gérée de la même manière, mais dans le cadre du nouveau Département de l'appui aux programmes et de la gestion des migrations.

77. La Matrice de suivi des déplacements s'était adaptée rapidement pour appuyer les efforts de riposte à la pandémie de COVID-19, et elle continuerait d'être étroitement liée aux opérations humanitaires. Cependant, son réseau de collecte et d'analyse des données servait des fins différentes au sein de l'OIM, de sorte qu'en le reliant plus étroitement au Centre mondial d'analyse des données sur la migration il serait possible d'améliorer la collecte et l'utilisation des données sans réduire ses capacités opérationnelles. Un mécanisme permettant d'examiner régulièrement les changements serait nécessaire.

78. Pour ce qui était de la question des coûts, il a rappelé que le processus de réforme budgétaire avait commencé par l'identification de quatre grands domaines d'action, dont le dernier consistait à cerner les changements nécessaires pour mettre en œuvre le CGI. Le coût total correspondant à ce domaine d'action n'avait pas encore été établi, car il dépendait dans une large mesure des décisions prises lors du processus de réforme. Des consultations avec les départements au Siège et sur le terrain au sujet des lacunes, besoins et économies potentiels liés à la mise en œuvre du CGI avaient commencé. Les changements proposés dans le cadre de l'examen du Siège étaient toutefois très limités, de même que les coûts y afférents ; ceux-ci pouvaient être absorbés par les budgets existants de l'OIM.

79. La structure des bureaux régionaux était incohérente parce que leur croissance avait suivi celle de leurs propres projets. Même si cette évolution témoignait de leur flexibilité, une structure rationalisée serait élaborée. En réponse à une question concernant le rôle du Coordonnateur principal pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel, il a dit que celui-ci – et non une unité particulière – serait chargé des activités de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et de la formation y afférente. Il s'agissait là d'une responsabilité transversale incombant à toute l'Organisation, qu'il ne fallait pas confondre avec le rôle du Bureau de l'Inspecteur général, qui était entièrement indépendant et enquêtait sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

80. Concernant l'éclatement des cloisonnements, la première étape consisterait à stabiliser la structure organisationnelle de l'OIM. La structure proposée dans le cadre de l'examen du Siège exigerait la mise en place d'une culture du travail qui garantisse une coopération transversale et horizontale à tous les niveaux. Si l'OIM assurait la coordination du Réseau des Nations Unies sur les migrations, la mise en œuvre du Pacte mondial incombait quant à elle aux États Membres, avec l'appui de l'OIM. Les deux nouveaux postes créés à cet égard visaient à renforcer le rôle de coordination du Réseau assuré par l'OIM tout en permettant à l'Organisation d'y intervenir activement.

81. Il a convenu que la question d'une représentation géographique équitable au sein de l'Organisation revêtait la plus grande importance. Un consultant indépendant avait entrepris d'évaluer les questions de déséquilibre, et une enquête était en cours. L'un des changements proposés dans le cadre de l'examen organisationnel consistait à étendre le champ des responsabilités de l'Unité de coordination des questions de sexospécificité aux questions de handicap, de race et d'inclusion, de manière à corriger toute insuffisance potentielle.

82. Le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix donnait lieu à de vastes discussions au sein du système des Nations Unies, mais il était loin d'être effectivement mis en œuvre. L'absence d'articulations entre les trois axes du lien était manifeste dans les activités courantes de l'OIM. C'est pourquoi l'Organisation s'efforçait d'élaborer une approche cohérente. Parce que le succès des efforts de protection, d'aide et de développement dépendait d'un environnement où régnaient la paix et la sécurité, l'Organisation mettait en œuvre, principalement avec le soutien de quelques donateurs clés, un important portefeuille de projets axés sur la transition et le redressement, la stabilisation communautaire, le dialogue communautaire, la prévention de l'extrémisme, et la réintégration.

83. Le Comité permanent a pris note du document intitulé Examen de la structure organisationnelle du Siège de l'OIM (S/28/11).

Plans concernant le bâtiment du Siège de l'OIM – Informations actualisées

84. L'Administration a, à l'aide d'un diaporama, présenté le document S/28/12 intitulé Plans concernant le bâtiment du Siège : informations actualisées n° 5. La demande de prêt d'étude présentée par le Directeur général au Gouvernement de la Suisse avait été formellement approuvée par le Conseil fédéral suisse, et serait soumise au Parlement suisse à la fin de 2021. À l'achèvement de ce processus, l'Organisation signerait un contrat pour un prêt d'étude de 5,7 millions de francs suisses, ce qui marquerait le démarrage du projet. Le prêt d'étude n'étant qu'une partie du budget total, l'OIM devrait demander par la suite un prêt de construction à hauteur des 66,3 millions de francs suisses restants. L'Administration avait engagé les préparatifs en vue du lancement du concours d'architecture, prévu pour 2022. Il s'agissait notamment d'établir une liste restreinte de sociétés qui seraient invitées à soumissionner, en les évaluant sur la base d'un certain nombre de critères. Plusieurs questions appelant une attention particulière avaient été dégagées en dialogue avec les autorités locales, y compris la question des bâtiments adjacents avec lesquels l'Organisation partageait des espaces extérieurs et des installations, dont les installations de chauffage. Enfin, l'Administration avait aussi entrepris de réviser le bail immobilier de l'Organisation, qui devrait tenir compte de tout changement dans l'empreinte du bâtiment.

85. Une représentation a noté avec satisfaction qu'il était prévu d'élaborer une stratégie d'inclusion du handicap et des stratégies de durabilité pour le projet, en concertation avec des experts. Elle a demandé que l'Administration donne des précisions sur ce que prévoyaient les stratégies jusque-là, ainsi que sur la diversité et l'inclusion dans les normes de construction. Elle a invité l'OIM à incorporer les principes d'accessibilité et de conception universelle dans la stratégie d'inclusion du handicap, et à indiquer tous faits nouveaux concernant cette stratégie dans les futures informations relatives au projet de construction du bâtiment du Siège.

86. Le Comité permanent a pris note du document S/28/12.

Barème des quotes-parts pour 2022

87. L'Administration a présenté le document intitulé Proposition d'ajustement du barème des quotes-parts de l'OIM pour 2022 (S/28/3) et a fait observer que le barème des quotes-parts de l'Organisation était complètement aligné sur celui des Nations Unies. Cependant, étant donné la date à laquelle était publié le barème des quotes-parts des Nations Unies, le nouveau barème était appliqué à l'OIM avec un décalage d'un an. En conséquence, le barème des quotes-parts des Nations Unies pour 2021 serait appliqué par l'OIM en 2022. Le barème proposé pour 2022 avait été mis à jour avec l'adjonction du nouvel État Membre admis jusque-là en 2021.

88. Le Comité permanent a approuvé le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2022, tel qu'il était reproduit dans le document S/28/3.

Rapport du Président du Groupe de travail sur la réforme budgétaire

89. La représentante du Mexique, s'exprimant au nom du Président du Groupe de travail sur la réforme budgétaire, a donné un aperçu des travaux du Groupe de travail. À sa toute dernière réunion, celui-ci avait examiné les options qu'avait présentées l'Administration concernant la remise à plat de la structure du financement de base de l'OIM. Le Directeur général avait souligné que le financement de l'Organisation, largement tributaire du budget des projets, et la politique de croissance nominale zéro permettaient difficilement de financer la structure de base et risquaient d'entraver sa capacité à répondre aux défis migratoires, toujours plus complexes. L'Administration avait proposé d'augmenter les contributions assignées sur une période d'un an, de trois ans ou de cinq ans, et d'encourager une hausse des contributions volontaires sans affectation spéciale.

90. Il avait été unanimement admis que le budget ordinaire devait être augmenté, et de nombreuses délégations avaient fait savoir qu'elles souhaitaient des informations et des discussions complémentaires avant de prendre une décision sur la question d'une augmentation des contributions assignées. Plusieurs délégations avaient demandé des informations additionnelles sur les mesures d'économie et sur les efforts mis en œuvre pour éviter les doublons, ainsi que des informations sur l'utilisation efficiente des ressources existantes. L'Administration avait aussi été priée de fournir un calendrier plus précis pour les discussions et les mesures qui seraient nécessaires pour mettre en œuvre la décision une fois qu'elle serait prise. Un certain nombre de délégations, essentiellement de pays en développement, ont marqué leur préférence pour des discussions plus vastes permettant d'identifier d'autres sources de financement.

91. Le Groupe de travail devait tenir sa réunion suivante en septembre ; l'Administration avait entrepris de préparer un document en réponse aux questions qui avaient été soulevées.

92. Au cours de la discussion qui a suivi, les représentations de nombreux États Membres ont dit être conscientes des difficultés de l'Organisation pour ce qui était du financement de base, et ont accueilli avec satisfaction des informations complémentaires et la poursuite de l'examen de cette question. Plusieurs représentations ont également demandé à l'Administration de leur communiquer une feuille de route précisant la façon dont le processus serait géré à l'avenir et d'indiquer si une décision était attendue à la session suivante du Conseil. Il était important qu'une décision soit prise le plus tôt possible.

93. Une représentation a dit que, bien qu'il n'existe pas de solution facile, l'Organisation comme les États Membres avaient tout à gagner d'une approche prévisible et durable. Cependant, les modèles qui avaient été communiqués ne permettaient pas, dans une large mesure, de financer de nombreuses priorités de l'Organisation, dont l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement. Il fallait une vision à long terme des défis de financement englobant la réalisation des initiatives relevant du CGI et les autres dépenses ponctuelles qui avaient été identifiées.

94. Une autre représentation a dit qu'il serait utile d'avoir des précisions sur les insuffisances spécifiques que l'OIM cherchait à combler, y compris une priorisation claire de ces besoins, étant donné que l'absence de ces informations pouvait retarder une décision sur la question. Elle avait à cœur que l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement, qui couvrait un grand nombre des besoins les plus urgents de l'Organisation, ait un financement assuré, et a demandé par conséquent que ces dépenses soient prises en considération, même si certaines d'entre elles étaient des coûts ponctuels.

95. Trois représentations ont souligné l'importance de démontrer que le financement existant était utilisé avec la plus grande efficacité possible, l'une d'elles relevant qu'il était fondamental, par ailleurs, de discuter des fonctions devant être couvertes par les ressources de base avant de prendre toute décision au sujet de financements de base additionnels. Une représentation a aussi fait observer que le CGI et l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement témoignaient dans une large mesure d'une efficacité accrue en matière d'utilisation des fonds et d'impact sur le terrain. À cet égard, une autre représentation a recommandé de donner la priorité aux questions relevant de la « deuxième ligne de défense ».

96. Deux représentations ont relevé que toute hausse des contributions assignées serait difficile à accepter, compte tenu des incidences de la pandémie de COVID-19 et de la crise économique mondiale, et l'une a vivement engagé l'Administration à dûment explorer d'autres sources de financement.

97. Le Directeur général a reconnu qu'il était nécessaire de dresser un tableau plus précis des besoins financiers de l'Organisation afin de faire avancer les efforts de réforme budgétaire, et a dit que l'Administration communiquerait une telle évaluation dans les meilleurs délais. L'Administration se félicitait de la décision qui avait été prise de permettre une utilisation plus souple de la réserve de RSO, et a fait observer que ces fonds avaient déjà été alloués conformément aux règles applicables. Si la réserve de RSO ne pouvait être utilisée pour couvrir les dépenses récurrentes, elle permettait de soutenir l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement, dont le plein financement était désormais garanti pour 2021. Cependant, d'autres dépenses étaient prévues plus tard dans l'année, notamment celles afférentes au lancement du processus d'appel d'offres pour le système de planification des ressources d'entreprise. Ce genre de dépenses ponctuelles ne faisaient pas partie du processus de réforme budgétaire à long terme et n'y seraient donc pas intégrées.

98. Il a admis que l'efficacité était importante. De fait, la forte dépendance des activités de l'Organisation à l'égard du budget des projets était synonyme de transparence quant à la façon dont l'argent était dépensé pour les différents projets. Il n'en demeurait pas moins que des économies pouvaient encore être réalisées, notamment en ce qui concernait les achats et la chaîne d'approvisionnement, que le processus au titre du CGI prévoyait d'améliorer à la faveur de la numérisation. L'Administration examinait en outre divers moyens d'améliorer la coordination régionale et de renforcer le rôle des bureaux régionaux, ce qui pouvait améliorer l'efficacité et réduire les dépenses. Cependant, cette entreprise n'était pas simple et nécessitait une évaluation au cas par cas.

99. En réponse aux demandes concernant l'établissement d'une feuille de route, il a dit qu'il ne s'attendait pas à ce qu'une réforme budgétaire soit mise en œuvre avant le cycle budgétaire 2022, et que le restant de l'année devait être mis à profit pour fournir toutes les informations pertinentes demandées et créer les conditions nécessaires pour qu'une décision soit prise quant aux budgets futurs.

100. Le Comité permanent a pris note de l'exposé et des observations formulées par les États Membres.

Rapport du Président du Groupe de travail sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles de l'OIM

101. Le Président du Groupe de travail sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles de l'OIM a présenté son rapport, reproduit sous la cote S/28/10. Le Groupe de travail, qui succédait au Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions y afférentes, s'était réuni à deux reprises depuis la précédente session du Comité permanent pour examiner trois questions : la composition du Bureau du Conseil de l'OIM, afin de garantir une représentation transparente et inclusive de tous les États Membres de l'OIM ; l'établissement, en consultation avec les États Membres, d'un programme de travail annuel pour le Comité permanent ; et la participation de l'OIM aux mécanismes interinstitutions des Nations Unies.

102. Concernant la nécessité de garantir à tous les États Membres un accès équitable au Bureau, l'Administration avait préparé un document présentant trois options. À l'issue des deux réunions du Groupe de travail, il était apparu que l'option 3 ne ralliait pas les suffrages et que les options 1 (modèle du HCR) et 2 (modèle de l'Assemblée générale des Nations Unies) demandaient à être examinées plus avant. En l'absence de consensus sur la question, le Président avait fait circuler une lettre et un document non officiel le 28 juin 2021 afin de résumer les discussions sur le sujet et d'éclairer celles menées à la réunion en cours, dans le but de parvenir à un consensus ultérieurement. Il était maintenant recommandé que les consultations se poursuivent ; que le Groupe de travail cherche à se réunir en septembre 2021 et travaille dans un esprit de collaboration en vue d'une décision à soumettre pour examen à la 29^e session du Comité permanent ; et que la 112^e session du Conseil soit en mesure d'adopter une résolution fondée sur les recommandations du Comité permanent, afin de modifier au besoin le Règlement du Conseil.

103. Les membres du Comité permanent ont convenu qu'il était important que tous les États Membres puissent participer au Bureau du Conseil. C'est pourquoi ils accueilleraient favorablement une proposition visant à garantir une participation équitable de tous les États Membres sur la base d'une représentation régionale. Ils ont convenu en outre qu'ils devraient poursuivre leurs délibérations, analyser la situation de manière à tenir compte de toutes les préoccupations, et parvenir à une décision par consensus sans tarder, eu égard à l'urgence de la question.

104. Plusieurs représentations ont marqué leur préférence pour le modèle de l'Assemblée générale des Nations Unies, ce qui supposerait d'instituer à l'OIM cinq groupes régionaux analogues à ceux de l'Assemblée générale, et de créer ainsi un troisième poste de vice-président du Conseil. Bien que ce modèle nécessite de modifier le Règlement du Conseil, les modifications pourraient être approuvées dans une résolution adoptée à la majorité simple des États Membres, ainsi que l'avait confirmé le Conseiller juridique. Les raisons de leur préférence étaient les suivantes : étant donné le nombre croissant d'États Membres de l'OIM, un Bureau composé de cinq personnes augmenterait les chances que tous soient représentés ; du fait de la relation de l'OIM avec les Nations Unies, ce modèle était le plus commode ; une participation accrue des États Membres au Bureau déboucherait sur une adhésion plus grande au processus décisionnel.

105. Plusieurs autres représentations ont marqué leur préférence pour le modèle du HCR, selon lequel l'OIM conserverait quatre groupes régionaux modifiés, fondés principalement sur le lieu géographique, et qui ne nécessiterait aucune modification du Règlement du Conseil. Ce modèle reflétait les couloirs de migration et se prêtait donc mieux à l'examen des questions migratoires, qui étaient fondamentalement d'ordre géographique. Deux délégations ont fait observer que le modèle de l'Assemblée générale des Nations Unies aurait pour effet de les exclure de la région dont elles considéraient faire partie intégrante.

106. Certaines représentations ont dit que, nonobstant leur préférence pour l'un ou l'autre modèle, elles étaient disposées à faire preuve de souplesse et à accepter le modèle sur lequel un consensus pouvait être réuni.

107. Une délégation a suggéré une solution pragmatique à la question de la représentation qui permettrait aux Membres de tirer profit des talents de chacun, à savoir que le Bureau nomme par consensus les représentants de différents États Membres pour présider les groupes de travail de l'OIM.

108. Une autre délégation a dit que le Groupe de travail devrait aussi examiner la question du roulement. Selon le modèle actuel dit de l'« échelle », les mêmes États Membres étaient représentés au sein du Bureau pendant quatre ans. Pour une organisation comptant autant de membres, une période de roulement plus courte offrirait aux autres États Membres la possibilité de siéger au Bureau et de jouer un rôle plus vigoureux. S'il était vrai que le modèle de l'échelle permettait aux membres du Bureau de se familiariser avec l'action de l'Organisation, les représentants qui y siégeaient étaient souvent mutés ailleurs avant la fin de leur mandat, et leurs remplaçants ne possédaient pas la même expérience de l'OIM.

109. Le Président du Groupe de travail a estimé que les États Membres devraient, dans un premier temps, se concentrer sur la composition du Bureau plutôt que sur le fonctionnement du modèle de l'échelle, qui pourrait être examiné ultérieurement.

110. Pour ce qui était du programme de travail annuel du Comité permanent, une délégation a dit qu'elle apprécierait des discussions sur un programme dicté par des efficacies et axé sur les réactions en retour des fonctions de contrôle.

111. Le Directeur général a convenu que toute décision sur la composition du Bureau devrait être prise par consensus et a promis que l'Administration apporterait son soutien à l'examen de cette question par les États Membres. Pour accélérer les choses, surtout si le Règlement du Conseil devait être modifié, et étant donné que les États Membres avaient exprimé l'espoir qu'une décision puisse être prise à la session suivante du Conseil, il a suggéré que les États Membres, en particulier ceux qui ne faisaient actuellement pas partie d'un groupe régional, envisagent peut-être de se concerter entre eux afin que le Groupe de travail puisse parvenir à une conclusion à sa réunion suivante.

112. Le Comité permanent a pris note du document S/28/10, intitulé Rapport du Président du Groupe de travail sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles de l'OIM.

Déclaration du Président du Comité de l'Association mondiale du personnel

113. Le Président du GSAC s'est associé à l'hommage rendu par les États Membres à l'ancien Directeur général, William Lacy Swing, qui avait été un solide allié de l'Association du personnel et un vigoureux défenseur du bien-être du personnel.

114. Depuis sa création, en 2018, le GSAC avait pour priorité d'élaborer une stratégie triennale fondée sur trois piliers : préconisation de politiques ayant des effets ; autonomisation du personnel à des fins de protection des droits ; et assistance individuelle aux membres du personnel. Il a remercié l'Administration pour les relations positives qui s'étaient formées, fondées sur la confiance, le respect mutuel et une collaboration étroite.

115. En ce qui concernait le premier pilier stratégique, le Comité s'était employé à promouvoir des politiques susceptibles d'influer le plus possible sur l'amélioration des relations d'emploi du personnel avec l'Organisation, en s'appuyant sur une analyse des bonnes pratiques suivies par d'autres

organismes des Nations Unies et sur les réactions structurées du personnel. Les informations ainsi réunies avaient servi de base à la formulation de positions officielles du GSAC et de recommandations concrètes à l'Administration sur toutes sortes de questions, y compris la gestion des résultats, le congé parental unifié, le perfectionnement et la formation du personnel, la mobilité et la rotation, les indemnités pour frais d'étude et les politiques de maintien du personnel liées à la COVID-19. Cette relation de collaboration avec l'Administration avait débouché sur l'introduction d'un certain nombre de nouvelles politiques et de nouveaux programmes, ainsi que sur une meilleure compréhension des besoins du personnel de la part de l'Administration, sur de meilleures conditions de travail pour les membres du personnel à l'échelle mondiale, sur une prise en compte des points de vue du personnel dans les processus d'élaboration et de révision des politiques, et sur une connaissance accrue des actions menées à l'échelle du système des Nations Unies.

116. Le deuxième pilier stratégique – communiquer des informations et des orientations clés au personnel et faciliter la communication en direction des membres du personnel travaillant dans différentes régions sur diverses questions qui les intéressent – avait permis au personnel de mieux connaître ses droits et les délais applicables aux procédures juridiques et administratives pertinentes. Par exemple, l'étroite collaboration avec l'Administration avait débouché sur le recrutement d'experts externes qui avaient entrepris de mener pendant six mois un examen de l'égalité et de l'équité raciales dans l'Organisation. Leurs constatations serviraient à élaborer une stratégie et un plan d'action quinquennaux contre le racisme prévoyant des points de référence annuels et une formation pour les hauts responsables. Le renforcement du réseau des comités nationaux de l'Association du personnel était un autre élément clé de l'autonomisation du personnel. Ce réseau était passé de 37 comités à 56 depuis 2018, et fournissait une assistance de première ligne pour promouvoir les droits du personnel national du monde entier. En outre, la protection du personnel avait été renforcée grâce à l'accès à une assistance juridique, proposée aux membres du personnel recrutés sur le plan national qui étaient membres de l'Association mondiale du personnel pour la première fois dans l'histoire de l'OIM.

117. Le dernier pilier concernait l'aide individuelle aux membres du personnel, sous la forme d'informations et d'orientations vers les divers types d'assistance proposés par l'Organisation, y compris le Médiateur – avec lequel le Comité collaborait étroitement – et des conseillers juridiques externes. L'immense majorité des affaires avaient été réglées par des voies informelles. Depuis 2018, le GSAC avait soutenu 352 affaires individuelles. Seulement 147 d'entre elles avaient nécessité des consultations avec des conseillers juridiques externes, et 28 avaient bénéficié de la couverture d'assistance juridique. Afin de rationaliser le traitement des affaires, un système automatique de gestion des dossiers avait été lancé en 2020, qui offrait en outre l'avantage de recueillir des données sur les questions et les tendances communes. Par ailleurs, le GSAC gérait des fonds, dont un fonds de solidarité qui offrait aux familles un soutien en cas de décès d'un membre du personnel ou d'employés affiliés répondant à certains critères d'admissibilité.

118. En conclusion, il a souhaité au futur président du GSAC et à la nouvelle équipe de représentants régionaux, qui prendraient leurs fonctions en juillet, plein succès pour leur action durant les années à venir. Il a aussi remercié le secrétariat du GSAC et les 16 représentants régionaux en place pour le travail accompli au cours des trois années écoulées – tous avaient accepté de prolonger d'un an leur mandat initial de deux ans en raison de la pandémie, ce qui témoignait d'un engagement remarquable.

119. Le Directeur général a remercié le Président du Comité de l'Association mondiale du personnel pour son attachement à un dialogue constant avec l'Administration d'un bout à l'autre de son mandat. Malgré certains désaccords, ils avaient en commun une volonté de concertation et d'échanges de vues. Il avait toujours eu le souci de servir au mieux les intérêts de l'Organisation. L'Administration partageait sa préoccupation pour le bien-être et la stabilité du personnel, car, sans son personnel, l'OIM n'était rien.

120. Le Comité permanent a pris note de la déclaration du Président du Comité de l'Association mondiale du personnel et des observations formulées par le Directeur général.

Échange de vues sur les thèmes proposés par les Membres

a) Système d'information et d'analyse des données sur la migration : portée et priorités futures

121. L'Administration a présenté le document S/28/8, consacré à la portée et aux priorités futures du système MIDAS d'information et d'analyse des données sur la migration, qui était le système de gestion des frontières élaboré par l'OIM pour permettre aux gouvernements de suivre avec plus d'efficacité les personnes qui entrent ou sortent d'un pays par air, terre ou mer, tout en fournissant une solide base statistique aux fins de planification des politiques de migration. Cette présentation a été complétée par un diaporama et par une vidéo sur la mise en œuvre du système aux Îles Marshall, au Nigéria et au Paraguay.

122. Le système MIDAS était actuellement utilisé dans 24 pays et serait déployé dans au moins dix autres en 2021 et 2022. La croissance soutenue de cet outil de gestion des frontières global et fondé sur les droits nécessitait de fixer des priorités dans trois domaines – les partenariats, la consolidation et l'innovation. La portée future du système avait donc été définie de manière à englober les activités suivantes : renforcement de la participation et de l'appui des gouvernements à la mise en œuvre du Système à la faveur d'un partage d'expertise entre pays ; création d'un groupe de travail technique volontaire sur la gestion des frontières dont l'OIM assurerait le secrétariat ; étude des moyens permettant de rendre le système MIDAS accessible à plus d'États Membres, grâce à des partenariats public-privé ou à des modèles de récupération des droits, afin de renforcer l'appropriation du système par les États.

123. Plusieurs États Membres ont félicité l'OIM pour le système MIDAS, qu'ils considéraient comme un outil efficace et d'un bon rapport coût-efficacité permettant de bien gérer les frontières dans l'intérêt de mouvements transfrontaliers sûrs, ordonnés et réguliers ainsi que du développement économique et des échanges commerciaux, et de relever les défis nationaux et internationaux en matière de sécurité. Le système était innovant, conforme aux objectifs de développement durable et respectueux du droit à la vie privée. Il avait démontré son utilité en permettant un suivi effectif des personnes entrant et sortant des territoires nationaux et en fournissant des analyses statistiques de qualité à l'appui de la planification des politiques de migration à l'échelle nationale et régionale. Ainsi, non seulement il renforçait les capacités des services d'immigration et des autorités frontalières, mais il permettait également d'améliorer la surveillance des frontières et fournissait de solides informations à des fins de formulation de politiques fondées sur des éléments factuels et d'interventions des autorités frontalières conformément à la législation en place et aux normes existantes relatives aux droits de l'homme.

124. Une représentation a dit que grâce au système MIDAS, le système national d'enregistrement des migrants de son pays avait été entièrement automatisé et développé pour incorporer des données biométriques ; il avait aussi été relié à d'autres systèmes, tels que celui d'INTERPOL. De la sorte, le traitement des migrants avait été facilité et les capacités nationales en matière de sécurité, fortement renforcées.

125. Une autre représentation a dit que le système MIDAS avait été utilisé, avec l'aide technique de l'OIM, pour enregistrer quelque 165 000 migrants dans son pays, permettant non seulement d'améliorer leur protection et de faciliter leur accès aux visas humanitaires, mais aussi de recueillir des données sur leur situation socioéconomique à des fins d'élaboration de politiques appropriées.

126. Plusieurs délégations, tout en reconnaissant l'importance des partenariats, d'une consolidation du système MIDAS et de l'innovation aux fins de son développement à l'avenir, ont estimé que des partenariats devraient être noués au-delà du système des Nations Unies et que les efforts de consolidation devraient porter non seulement sur la gestion des frontières, mais aussi sur les possibilités d'interopérabilité et de renforcement des capacités dans des domaines connexes, tels que les cadres politiques ou juridiques. Les avantages du système MIDAS n'excluaient pas qu'il faille renforcer les capacités juridiques, techniques et opérationnelles des autorités d'immigration dans le domaine de la gestion des frontières et de l'utilisation des données, si bien que l'OIM devait continuer à investir, par exemple, dans le Centre africain de renforcement des capacités. Enfin, si l'innovation offrait de nouvelles possibilités, par exemple en matière d'utilisation de données détenues à titre privé, il convenait de tenir compte également des questions relatives au respect de la vie privée, à la sécurité et à la sensibilité commerciale et éthique, ainsi que des difficultés scientifiques et méthodologiques, et toute mesure novatrice devait être conforme aux normes mondiales de protection des données les plus strictes, afin de garantir l'absence de préjudice numérique.

127. Une délégation a fait observer que dans le contexte actuel d'austérité budgétaire, il était fondamental d'instaurer des partenariats entre fournisseurs de technologie de gestion des frontières et fournisseurs de formation si l'on voulait que les pays vulnérables puissent préserver leurs frontières et protéger leurs citoyens. Elle a souscrit à l'approche de l'OIM, qui non seulement visait à garantir que les données recueillies par les systèmes d'information et de gestion des frontières soient utilisées exclusivement par les autorités d'immigration et d'application de la loi légitimes et qu'elles soient disponibles à des fins d'enquête, d'examen et d'analyse par les autorités nationales, mais qui offrait une outre une garantie de sécurité grâce à l'intégrité des données.

128. Une deuxième délégation a invité l'OIM à poursuivre les efforts qu'elle déployait pour consolider l'interopérabilité du système MIDAS avec d'autres outils existants, tels que le Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA) de la CNUCED et le système d'information préalable sur les passagers du BLT. En outre, le module MIDAS santé, qui visait à intégrer des informations sanitaires dans les systèmes de gestion des frontières, revêtirait la plus grande importance pour gérer la pandémie suivante sans avoir à interrompre totalement tous les voyages transfrontaliers.

129. Pour ce qui était de la proposition relative à la création d'un groupe de travail technique informel et volontaire sur la gestion des frontières, une délégation a confirmé l'intérêt d'échanges techniques entre États Membres et s'est déclarée intéressée par une participation à ce groupe.

130. Une représentation a voulu savoir comment l'OIM soutiendrait la durabilité du système MIDAS et ferait en sorte que sa mise en œuvre soit durable sous l'angle du changement climatique. Une autre a demandé si le système résoudrait le problème de la facilitation de la mobilité dans le contexte d'une pandémie dont les incidences variaient d'un endroit à l'autre, et quelles mesures additionnelles étaient requises pour rétablir la mobilité.

131. En réponse aux observations des États Membres, l'Administration a dit que l'OIM s'employait activement à nouer des partenariats en dehors du système des Nations Unies. Le groupe de travail qui était proposé examinerait les moyens de gérer la mobilité et les frontières en mettant à profit la vaste expérience acquise par l'OIM dans un certain nombre de domaines, dont la santé, la protection et la gestion des frontières, aidant ainsi les États Membres à concevoir une approche commune dans la perspective de pandémies futures.

132. Le Directeur général a dit que l'OIM suivait l'introduction de critères sanitaires dans la gestion des frontières depuis le début de la pandémie. Les problèmes qu'elle avait rencontrés n'étaient pas simplement d'ordre technologique ; les objectifs, normes et critères applicables à toutes les formes de

mouvement devaient être convenus, et ce niveau de coopération internationale constituait un défi de taille. Les pays en développement ne devaient pas être laissés pour compte dans la réouverture des frontières. La communauté internationale ne disposait d'aucune plateforme mondiale pour faciliter le débat sur l'avenir des contrôles aux frontières, et l'OIM invitait les États Membres à identifier l'enceinte la plus appropriée pour un tel débat.

b) Adopter une approche globale des déplacements internes : opérationnalisation du triple lien

133. L'Administration a présenté le document intitulé Adopter une approche globale des déplacements internes : opérationnalisation du triple lien (S/28/7), qu'elle a complété par un diaporama. L'OIM, dont les opérations afférentes aux déplacements internes s'étendaient d'un bout à l'autre du continuum des crises, était présente sur le terrain partout dans le monde pour appuyer les activités menées au titre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix, appelé « triple lien ». À cette fin, l'un des outils qu'elle utilisait était le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire, qui permettait d'identifier les parties prenantes et les personnes vulnérables, le contexte et les besoins, et d'adapter la réponse de l'OIM à la situation de chaque pays.

134. Les réponses de l'OIM aux déplacements internes, que les solutions disponibles étaient insuffisantes à résoudre et qui avaient de lourdes conséquences socioéconomiques, étaient pluriannuelles et pluridisciplinaires et associaient l'ensemble de la société. Ses activités de stabilisation communautaire contribuaient à l'opérationnalisation du triple lien et ne s'inscrivaient pas spécifiquement dans une perspective humanitaire ou de développement, et étaient étroitement corrélées au renforcement de la résilience et à la consolidation de la paix. L'OIM visait à renforcer les systèmes nationaux de manière à ce que les sociétés et les communautés puissent fonctionner.

135. Le triple lien exigeait de faire participer les populations concernées et d'être responsable à leur égard. Il nécessitait en outre une approche fondée sur le contexte. À cet égard, la structure décentralisée des bureaux de pays de l'OIM permettait à l'Organisation d'être présente longtemps avant et après les crises, et de collaborer étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies au sein des équipes de pays des Nations Unies.

136. Il a été généralement admis que les partenariats et la coopération étaient particulièrement importants pour faire face aux déplacements internes et opérationnaliser le lien. Un groupe régional s'est félicité des efforts de coopération faits par l'OIM et a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre des réponses à l'échelle du système et de coopérer entre organismes des Nations Unies. L'opérationnalisation du triple lien exigerait une vision commune et un changement de culture dans les organisations, et celles qui y étaient associées devaient se concerter tout en respectant leur mandat respectif. La souplesse et la structure de l'OIM pouvaient faciliter, sous réserve d'une bonne coordination, une opérationnalisation cohérente et inclusive du triple lien. Il a engagé les parties prenantes à effectuer davantage de plans communs et d'analyses communes de la vulnérabilité et des risques. Un État Membre a dit que des questions subsistaient quant à la meilleure façon de mettre en œuvre le triple lien.

137. Une représentation a relevé que des investissements s'imposaient pour garantir la participation des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des entités locales et des organisations à base communautaire. Elle s'est proposée pour faciliter les contacts entre l'OIM et d'autres partenaires et a demandé quelle valeur ajoutée apportait l'OIM au système des Nations Unies et aux autres acteurs du développement qui s'occupaient des déplacements internes. Deux représentations ont demandé de plus amples informations sur les relations de l'OIM avec le groupe de haut niveau sur les déplacements internes et sur les mesures à prendre lorsque les recommandations de ce dernier seraient publiées.

138. La représentation d'un groupe régional s'est déclarée favorable à l'action menée par l'OIM pour garantir la cohérence dans son propre programme relatif au triple lien sur la base de son Cadre opérationnel en cas de crise migratoire. Ainsi que l'a relevé un État Membre, celui-ci pourrait être utilisé parallèlement à d'autres politiques clés de l'OIM pour faire face aux schémas contemporains de mobilité humaine interne. À cet égard, les données revêtaient une importance fondamentale. Un État Membre a préconisé une utilisation plus large de la Matrice de suivi des déplacements et a demandé des informations sur la coopération interorganisations existante en matière de données et de partage de données et sur ce que renfermait, selon l'OIM, la composante paix du triple lien. Il a voulu savoir, entre autre, quelle était la position de l'OIM par rapport aux donateurs et aux autres organismes en ce qui concernait la composante paix et la place de la paix dans sa planification générale.

139. Une représentation a estimé que l'OIM devrait analyser les contextes et agir en tenant compte des conflits afin de ne pas nuire à la paix. La représentation d'un groupe régional a insisté sur l'importance de prévenir et de combattre les causes profondes de la vulnérabilité, de la fragilité et des conflits, y compris en prenant en considération les effets du changement climatique et des catastrophes environnementales. Un État Membre a relevé que la nouvelle approche de l'OIM devrait tenir compte des contextes particuliers, notamment en ce qui concernait la protection des femmes, des filles et des jeunes.

140. Une représentation a souligné que la participation des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions durables était un aspect important de l'opérationnalisation du triple lien qui devait être pris en compte dans la consolidation de la paix. Une autre a dit que les États Membres étaient responsables au premier chef de la fourniture d'une assistance aux personnes touchées par une crise qui résidaient sur leur territoire et que l'OIM pouvait apporter un soutien à cet égard. La mise en œuvre des cadres réglementaires existants concernant les déplacements internes devait être renforcée.

141. En réponse aux observations des États Membres, l'Administration a dit que la collaboration de l'OIM avec d'autres organisations consistait, entre autres, à coprésider l'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe, ainsi qu'à diriger – avec le Programme alimentaire mondial – un sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations pour voir comment l'action humanitaire pouvait améliorer la consolidation de la paix et pour élaborer une boîte à outils visant à renforcer l'action menée dans le domaine de la paix au titre du triple lien.

142. Le Directeur général a dit que l'OIM avait communiqué au groupe de haut niveau sur les déplacements internes des exemples précis de son action dans le domaine des déplacements internes. Elle lui avait clairement indiqué qu'elle souhaitait se concentrer sur les solutions durables et la coordination des données. Pour parvenir à des solutions durables, il fallait que l'aide humanitaire soit reliée au développement, à la paix et à la sécurité. De telles solutions existaient là où des interventions immédiates étaient mises en œuvre en même temps que des mesures visant à s'attaquer aux causes profondes des déplacements. Il a convenu que les solutions devaient être adaptées au contexte et associer les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, et que les pays devaient s'approprier la question. Les nombreuses solutions concrètes couronnées de succès que l'OIM avait adoptées dans un certain nombre de pays devaient être prises en considération dans les réponses aux situations de déplacement interne prolongé. Des moyens de subsistance de remplacement devaient être recherchés pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays qui ne pouvaient pas revenir dans leur région d'origine, de même que des solutions d'aménagement urbain pour les régions de destination ainsi que des mesures permettant de créer des liens entre les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et leurs communautés d'accueil.

143. Il existait un mécanisme de coordination pour faciliter le dialogue entre les organismes des Nations Unies qui recueillaient des données sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, mais cette coordination devait être renforcée afin d'éviter les doublons et de garantir la cohérence des données. L'approche suivie par l'OIM sur la question des déplacements internes était fondée sur ses moyens plus que sur son mandat. Il espérait que les conclusions du groupe de haut niveau sur les déplacements internes permettraient à l'Organisation de se concentrer sur la mobilisation de ses capacités existantes pour trouver des solutions, plutôt que de participer à des débats théoriques sur les mandats.

144. Le Comité permanent a pris note des documents intitulés Système d'information et d'analyse des données sur la migration : portée et priorités futures (S/28/8) et Adopter une approche globale des déplacements internes : opérationnalisation du triple lien (S/28/7), ainsi que des observations formulées par les États Membres.

Point sur la stratégie institutionnelle de l'OIM relative à la migration, au changement climatique et à l'environnement

145. L'Administration a, à l'aide d'un diaporama, donné des informations sur la nouvelle stratégie institutionnelle relative à la migration, à l'environnement et au changement climatique. Cette stratégie était une réponse à l'importance croissante des facteurs climatiques et environnementaux de la migration contemporaine, dans le contexte de plusieurs autres processus internationaux qui avaient déjà relié ces questions et jeté des fondements. En outre, elle s'inscrivait dans le droit fil du rôle d'organisme des Nations Unies chargé des migrations dévolu à l'OIM, de ses fonctions de coordination du Réseau des Nations Unies sur les migrations, ainsi que de l'approche des objectifs de développement durable suivie à l'échelle du système, notamment en ce qui concernait leur mise en œuvre dans les pays. L'OIM était active dans ce domaine thématique depuis 30 ans, si bien que ces questions n'étaient pas nouvelles pour elle ; bien plutôt, la stratégie était un moyen de renforcer les mesures prises en transposant à plus grande échelle des projets pilotes qui avaient déjà été expérimentés et qui recelaient un grand potentiel.

146. L'élaboration de la stratégie était le fruit d'un vaste processus consultatif associant les bureaux régionaux, les États Membres, la société civile et les milieux universitaires. Par ailleurs, l'action existante de l'OIM avait fait l'objet d'une évaluation externe visant à déterminer sa valeur ajoutée et à orienter les activités futures.

147. Cette stratégie s'articulait autour de six grands principes d'action : attachement à une approche fondée sur les droits ; promotion d'une approche innovante et efficace de la gouvernance des migrations et de la pratique ; adoption d'une approche soucieuse des spécificités ; mise en œuvre d'une approche inclusive et centrée sur les migrants ; promotion d'une approche de la sécurité humaine ; et appui à la cohérence des politiques et renforcement des partenariats.

148. Les trois objectifs stratégiques institutionnels avaient été reformulés conformément aux termes employés dans les objectifs de développement durable et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le premier objectif – élaborer des solutions en vue d'une migration – était au cœur du mandat de l'OIM et portait sur des politiques et pratiques migratoires innovantes et sur les préparatifs dans la perspective de tendances futures. Le deuxième objectif – élaborer des solutions en cas de migration – concernait la fourniture d'une aide et d'une protection aux migrants et aux personnes déplacées, ainsi que les activités se rapportant au droit international de la migration et à l'action humanitaire, y compris les corrélations avec la traite dans les situations de catastrophe. Le troisième objectif – élaborer des solutions pour ne pas migrer – concernait les partenariats avec des acteurs environnementaux clés visant à permettre aux personnes de rester dans leurs lieux d'origine, si elles le souhaitaient, à la faveur d'investissements dans l'action climatique et d'un renforcement de la résilience. Dans l'ensemble, l'action de l'OIM constituait un cercle vertueux, car elle portait sur les

éléments factuels, les politiques et les opérations, qui s'influençaient mutuellement. C'est sur quoi reposait la vision stratégique.

149. Les nouveaux éléments de la stratégie étaient les suivants : attention plus grande portée à l'articulation avec le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix ; accent mis sur les dimensions positives de la migration ; approche plus globale des déplacements ; inclusion des facteurs à évolution lente qui poussent à migrer ; renforcement de la collaboration avec les autorités urbaines et les gouvernements locaux ; et, enfin, enseignements restant à tirer des incidences de la pandémie de COVID-19 sur la mobilité humaine et la vulnérabilité. Quatre domaines d'engagement en vue d'actions futures avaient été définis pour l'OIM : son rôle en matière de politiques migratoires ; son rôle opérationnel ; son rôle en tant que fournisseur de connaissances ; et son rôle rassembleur.

150. Pour la suite, un document d'orientation serait rédigé pour présenter la mise en œuvre de la stratégie, qui serait en accord avec d'autres stratégies régionales et thématiques de l'OIM. Des mesures avaient déjà été prises pour collaborer avec un grand nombre de partenaires, dont le HCR.

151. Au cours de la discussion qui a suivi, les représentations de plusieurs États Membres ont félicité l'OIM pour ses efforts de réflexion prospective visant à améliorer la compréhension de la migration et des déplacements forcés dus au changement climatique et d'y faire face. Une représentation a rappelé que le dernier Dialogue international sur la migration avait mis cette question en lumière et donné une impulsion en faveur d'une action collective. Une autre a relevé que la stratégie constituait une feuille de route pour un dialogue sur les politiques et l'intégration du sujet dans les portefeuilles humanitaires existants. Une bonne mise en œuvre devrait aider les États à renforcer la résilience et à les aider à relever les défis qui accompagnent les catastrophes naturelles.

152. Une troisième représentation a fait observer que la mise en œuvre de la stratégie promouvrait le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, ce qui exigeait de privilégier la prévention et la résolution, plutôt que la gestion, des situations de déplacement forcé. Plus particulièrement, elle s'est déclarée favorable au troisième objectif stratégique, qui visait à trouver des solutions permettant aux personnes de rester.

153. Prenant acte du rôle dirigeant joué par l'OIM sur la question, une autre représentation a noté que le Forum d'examen des migrations internationales qui se tiendrait en 2022 offrirait l'occasion de dresser un bilan et d'examiner de futures actions climatiques possibles susceptibles de contribuer à une réduction des facteurs néfastes de la migration due au climat et à la promotion de migrations plus sûres et plus régulières dans le monde. Elle a aussi souligné l'importance d'une approche de la gouvernance des migrations soucieuse des sexospécificités et a remercié l'OIM pour son soutien constant à cet égard.

154. Plusieurs représentations ont également félicité la responsable sortante de la Division Migration, environnement et changement climatique, et toute son équipe, pour leur travail.

155. Le Directeur général, répondant aux observations qui avaient été faites, a dit qu'il était déterminé à faire connaître cette question à la session suivante de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique. Il était important d'en accroître la visibilité dans le débat international, où il était souvent question de ce qui se passerait dans les 15 ou 20 années suivantes plutôt que des personnes qui souffraient dès à présent des conséquences du changement climatique. Outre l'aide humanitaire, les solutions devaient englober également les efforts de prévention et d'atténuation. Le Réseau des Nations Unies sur les migrations avait ajouté un nouveau domaine d'action sur le changement climatique et la migration, et l'Administration s'efforcera effectivement à introduire des aspects du sujet dans les débats lors du Forum d'examen des migrations internationales.

156. Le Comité permanent a pris note de l'exposé et des observations des États Membres et de l'Administration.

Rapport sur les réponses de l'OIM aux crises migratoires

157. L'Administration a présenté son rapport sur les réponses de l'OIM aux crises migratoires à l'aide d'un diaporama.

158. Les conflits en cours, l'aggravation de la faim et les effets du changement climatique s'étaient conjugués avec la pandémie de COVID-19 pour créer une situation sans précédent, qui s'était traduite par une forte hausse du nombre de personnes nécessitant une aide humanitaire. En 2020, ce chiffre se situait à près de 168 millions de personnes. En 2021, il a augmenté de 40 % pour passer à plus de 235 millions. En outre, on avait dénombré 40,5 millions de nouvelles personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en 2020 – un niveau record en dix ans. En réponse, l'OIM avait ajusté et accru ses capacités opérationnelles, ce qui lui a permis de toucher plus de 37 millions de personnes dans 110 pays au titre de ses programmes de crise et d'après-crise. Les dépenses engagées pour ses opérations et ses programmes d'intervention d'urgence s'étaient élevées à 1,3 milliard de dollars É.-U, soit 7 % de plus qu'en 2019. Par ailleurs, l'OIM exerçait des fonctions de coordination au sein de 131 plateformes couvrant 56 pays.

159. En ce qui concernait la préparation et la réponse humanitaires, l'OIM avait, dans le cadre de ses interventions de coordination et de gestion des camps, touché 2,6 millions de personnes vivant dans plus de 1 700 sites dans 28 pays. Elle avait aussi fourni des services en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène à 21,5 millions de personnes, et fourni abris et des articles non alimentaires à 4,6 millions de personnes. Le nombre de bénéficiaires d'interventions en espèces avait augmenté de 77 % pour passer à 1,6 million de personnes. Les opérations de la Matrice de suivi des déplacements avaient permis de suivre et de surveiller les mouvements et les besoins de plus de 29,4 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, de 20,8 millions de personnes de retour chez elles après avoir été déplacées à l'intérieur de leur pays, et de 5,4 millions de migrants de retour de l'étranger, ainsi que de recueillir et d'analyser des données sur la mobilité des populations dans 86 pays. Ces données avaient été utilisées dans 80 % des aperçus des besoins humanitaires et plans d'intervention d'urgence élaborés en 2020. L'organisation avait participé, par ailleurs, à 34 comités de pilotage ou groupes de travail techniques sur la protection relevant du système du IASC, ainsi qu'à la gestion de 12 pôles humanitaires dans cinq pays : le Bangladesh, la République centrafricaine, le Nigéria, le Soudan du Sud et le Yémen.

160. Les activités de transition et de redressement de l'OIM avaient touché 4,3 millions de personnes dans 91 pays et régions en 2020. Il convenait de noter que la moitié des projets actifs étaient pluriannuels. Le portefeuille des projets de transition et de redressement de l'Organisation avait fortement augmenté, avec 151 nouveaux projets représentant 415 millions de dollars É.-U. au cours de l'année écoulée.

161. Pour ce qui était des opérations de réinstallation et de transport, l'OIM avait facilité le transport international de plus de 118 000 personnes dans 165 pays. En outre, le Fonds d'assistance humanitaire aux migrants en détresse avait permis à l'Organisation de porter assistance à 474 personnes en 2019 et en 2020. Le renforcement de la responsabilité à l'égard des populations touchées dans le cadre des opérations de réinstallation avait été une priorité en 2020. À cet égard, un processus avait été lancé pour instituer des mécanismes de retour d'information dans toutes les opérations. Par ailleurs, un fonds avait été mis en place qui permettait à l'OIM de récupérer les points miles cumulés lors des voyages en avion pour acheter des billets pour les migrants. Une formation aux principes relatifs à la protection des données avait également été lancée.

162. Les programmes d'urgence sanitaire s'étaient rapidement développés en réponse à la pandémie : des projets étaient en cours dans 40 pays, ainsi que des interventions d'urgence en riposte à la COVID-19 dans 140 pays. Parmi les principales réalisations, il convenait de citer le déploiement de plus de 1 000 équipes de santé mobiles, la formation de près de 13 000 agents de santé aux questions concernant les flambées de maladies transmissibles, la vaccination de plus de 850 000 personnes,

l'appui apporté à plus de 1 000 points d'entrée, et la réalisation de près de 100 000 tests de dépistage de la COVID-19. Il était important de signaler que plus d'un tiers des pays visés par le Plan de réponse humanitaire avaient enregistré plus de cas de COVID-19 durant les quatre premiers mois de 2021 que pendant toute l'année 2020. La pandémie avait mis en évidence la nécessité d'investir résolument dans la sécurité sanitaire mondiale et avait souligné le lien entre la mobilité et la santé. Les retours de millions de personnes dans des régions déjà touchées par des crises avant la pandémie de COVID-19 avaient aggravé les tensions sociales et les questions de cohésion communautaire. L'OIM visait à contribuer à l'atténuation des conséquences humanitaires multiformes de la pandémie de diverses façons.

163. Les migrants comptaient parmi les populations les plus vulnérables en temps de conflit ou de catastrophe naturelle, et les flux mixtes massifs pouvaient créer les conditions nécessitant une aide humanitaire. C'est pourquoi l'OIM dirigeait la planification stratégique collective visant à répondre aux besoins des migrants dans la Corne de l'Afrique et au Yémen et codirigeait avec le HCR le Plan régional 2021 d'aide aux migrants et aux réfugiés originaires de la République bolivarienne du Venezuela, qui couvrait 17 pays. Au total, l'OIM exerçait un rôle de direction ou de codirection dans 17 plateformes s'occupant de migrations mixtes, contre 10 en 2020, y compris des équipes spéciales en Bosnie-Herzégovine, à Djibouti, en Haïti, en Libye et en Turquie.

164. Concernant les politiques, les stratégies et les orientations, l'OIM avait lancé en septembre 2020 un processus visant à redynamiser le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire, en raison d'un environnement interne en mutation rapide et des responsabilités accrues de l'Organisation. Des progrès avaient été enregistrés sur le plan de l'institutionnalisation de l'attachement de l'OIM à la Politique des Nations Unies de diligence voulue en matière de droits de l'homme, qui paraîtrait sous la forme d'une note d'instruction accompagnée d'outils de référence. Une formation au cadre de responsabilité à l'égard des populations touchées avait été lancée en 2020, qui avait déjà été suivie par plus d'un millier de membres du personnel. Pour ce qui était des données, la phase de conceptualisation de la stratégie en matière de données relatives aux déplacements internes avait été achevée ; cette stratégie traçait les contours d'une voie stratégique pour relever les défis associés aux données concernant les déplacements internes afin d'améliorer le soutien aux communautés de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Des progrès avaient aussi été faits en matière d'élaboration de normes relatives à la Matrice de suivi des déplacements, documentant des pratiques exemplaires et des exigences minimums de mise en œuvre. La première version de ces normes serait mise à disposition en 2021. Une note opérationnelle interne relative à la prévention de l'extrémisme violent avait été publiée, qui fournissait des orientations sur les questions stratégiques que posait l'élaboration et la mise en œuvre de programmes. Par ailleurs, des ressources avaient été mises au point pour faciliter l'intégration de pratiques de sensibilité aux conflits dans les bureaux extérieurs de l'OIM.

165. Dans le cadre du IASC, l'OIM a continué de s'employer activement à défendre systématiquement les besoins des migrants et des populations déplacées dans les situations de crise. Elle avait appuyé l'élaboration d'orientations essentielles dans un certain nombre de domaines, y compris l'intensification des opérations de préparation et de riposte à la COVID-19 dans les camps et les lieux assimilables à des camps. Conjointement avec l'OCHA et le HCR, elle avait travaillé à la révision du manuel du coordonnateur résident et du coordonnateur de l'action humanitaire. Par ailleurs, l'OIM avait contribué à diverses initiatives du IASC concernant la prévention et la réponse à la violence sexiste, la sensibilisation à la protection, la mise en œuvre de la vaccination contre la COVID-19, et la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le secteur humanitaire. Enfin, elle a continué de piloter les efforts mondiaux en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

166. Les partenariats et les initiatives collaboratives étaient des aspects importants de toute réponse à une crise. Par exemple, l'OIM a continué de participer activement à l'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe, qu'elle coprésidait avec le PNUD depuis janvier 2021. Conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour la population, elle coprésidait également le groupe de travail des organisations internationales de Call to Action, qui s'efforçait de changer la façon dont l'action humanitaire abordait la violence sexiste.

167. La Plateforme mondiale de gestion des crises de l'OIM, lancée au début de 2020, avait été perfectionnée. Elle donnait aux donateurs et aux partenaires un aperçu de la planification de l'Organisation concernant les réponses prioritaires et les besoins de financement connexes. Les financements confirmés seraient publiés sur la Plateforme vers la fin de 2021, ce qui permettrait d'avoir une vue d'ensemble des insuffisances en matière de financement et de prendre acte des contributions des donateurs.

168. Le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires a permis à l'Organisation d'offrir des prêts à des bureaux extérieurs de l'OIM pour qu'ils puissent combler les insuffisances de financement entre le début d'une situation d'urgence et la réception des fonds des donateurs. Neuf bureaux extérieurs avaient bénéficié de tels prêts en 2020, et trois en 2021. Le Mécanisme, qui était abondé par des contributions volontaires, affichait un solde extrêmement bas de 684 808 dollars É.-U..

169. Le Comité permanent a pris note de l'exposé.

Rapport sur le Fonds de l'OIM pour le développement

170. L'Administration a, à l'aide d'un diaporama, présenté le document S/28/5 (Rapport final sur le Fonds de l'OIM pour le développement (pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020)). Elle avait le plaisir de signaler que 21 millions de dollars É.-U. avaient été mis à la disposition du Fonds en 2020 à l'appui des États Membres en développement. Elle a remercié les Gouvernements de l'Autriche, de la Belgique et de la Suède pour leurs généreuses contributions à affectation spéciale, qui étaient arrivées à point nommé pour compléter le montant des RSO destiné au Fonds.

171. Les projets approuvés en 2020 concernaient toutes sortes d'initiatives innovantes relevant de divers domaines thématiques, ainsi que des initiatives reproduisant des projets passés couronnés de succès. Sur les dix initiatives de l'OIM considérées comme de bonnes pratiques au regard des objectifs de développement durable, quatre avaient été lancées avec le soutien du Fonds. Une autre initiative, qui avait été transposée à plus grande échelle par le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration, avait été expérimentée par le Fonds en Afrique australe.

172. La stratégie et le plan d'action quinquennaux de relations publiques et de collecte de fonds du Fonds avaient été mis à jour. Leur mise en œuvre avait été retardée en raison de la pandémie. Cependant, le Fonds était resté actif sur les médias sociaux, et les campagnes redémarreraient en 2021.

173. Les examens de projets passés qui avaient été effectués en 2020 étaient concentrés sur la lutte contre la traite et la protection et l'aide aux migrants vulnérables, ainsi que sur les projets de régularisation. Une brochure avait été réalisée sur divers projets innovants, dont un grand nombre avaient été transposés à plus grande échelle. Ces examens, ainsi que les conclusions d'évaluations a posteriori, étaient disponibles sur le site Web du Fonds de l'OIM pour le développement.

174. Une brochure sur le Fonds et la gestion axée sur les résultats avait été communiquée à tous les États Membres. L'approche de la gestion axée sur les résultats avait été au cœur de tous les aspects de la gestion du Fonds, d'un bout à l'autre du cycle des projets. La brochure présentait un certain nombre de projets illustrant l'impact de l'approche de la gestion axée sur les résultats.

175. Le Comité permanent a regardé un court film illustrant l'action menée par le Fonds de l'OIM pour le développement pour promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat dans le cadre d'une collaboration d'envergure mondiale avec d'autres organismes des Nations Unies visant à élaborer un guide interorganisations sur l'entrepreneuriat, qui fournissait des orientations pratiques à l'usage des responsables politiques et des partenaires du développement. Plus particulièrement, ce film montrait un projet qui s'attaquait aux facteurs de migration potentiels en Dominique par un soutien aux moyens de subsistance de jeunes entrepreneurs au lendemain de l'ouragan Maria qui avait frappé l'île en 2017.

176. S'exprimant au nom du Groupe africain, une représentation a relevé avec satisfaction que le Fonds avait alloué en 2020 près de 7 millions de dollars É.-U. à l'appui de 26 initiatives dans 24 pays d'Afrique remplissant les conditions requises. Le Fonds continuait de jouer un rôle important sur le continent, surtout pendant la crise de la COVID-19, et elle a remercié tous les États Membres qui avaient versé des contributions. Elle s'est aussi félicitée de l'introduction de la gestion axée sur les résultats dans les processus du Fonds, ainsi que de l'augmentation du flux d'informations à l'intention des États Membres par le biais des bulletins périodiques et des séances d'information régulières.

177. Une autre représentation a relevé que le Fonds était aussi une ressource clé pour la mise en œuvre d'initiatives novatrices dans les Amériques, susceptibles d'être mises à profit ultérieurement par des gouvernements ou d'autres donateurs. Une troisième représentation a félicité le Fonds d'avoir alloué l'intégralité de ses crédits à la fin de 2020.

178. Le Comité permanent a pris note du document S/28/5.

Partenariats de l'OIM avec le secteur privé

179. L'Administration a, à l'aide d'un diaporama, présenté les principales réalisations obtenues, et les enseignements tirés, pendant la durée de vie de la Stratégie de partenariats avec le secteur privé 2016–2020, la première du genre à l'OIM.

180. Sur le plan des réalisations, l'OIM avait, au cours des cinq années de mise en œuvre de la Stratégie, noué plus de 950 partenariats dans le monde et coopéré avec plus de 90 entreprises et fondations dans 80 pays. Les recettes ainsi dégagées – plus de 24 millions de dollars É.-U. – étaient relativement modestes, notamment pour les raisons suivantes : les importantes ressources humaines et financières requises pour une collaboration fructueuse avec le secteur privé faisaient défaut ; l'« image de marque » de l'OIM était mal connue ; il arrivait que des personnes soient réticentes à collaborer sur des questions de migration en raison du discours délétère actuel sur la migration et les migrants ; un seul comité national seulement avait été constitué pour l'OIM, USA for IOM.

181. La majorité des recettes provenaient d'entreprises (67 %) et de fondations privées (21 %). USA for IOM avait généré 4 % de ces recettes, tandis que les contributions individuelles (legs, contributions directes de particuliers à des projets/programmes et contributions en ligne) représentaient moins de 5,5 %.

182. Les domaines thématiques qui avaient bénéficié du soutien le plus grand étaient : la migration de main-d'œuvre, la protection des travailleurs migrants et la prévention de l'exploitation par le travail ; la réponse aux situations d'urgence ; l'assistance aux personnes et aux communautés vulnérables ; la santé des migrants ; le développement communautaire ; et la stabilisation communautaire dans le cadre des activités de transition et de redressement. L'Asie-Pacifique et l'Amérique du Sud étaient les deux régions dans lesquelles la majorité des fonds avaient été alloués à des projets et des programmes.

183. Une évaluation thématique des activités mises en œuvre pendant la première phase (2016-2018) qui avait été réalisée par le Bureau de l'Inspecteur général en 2018 avait confirmé la pertinence de la Stratégie. Elle était assortie de recommandations visant à garantir la poursuite d'une mise en œuvre réussie, comme suit : augmentation des ressources affectées à la mise en œuvre de la Stratégie ; identification des autres obstacles (essentiellement d'ordre technique ou administratif) ; mise à profit de USA for IOM ; définition du rôle revenant à la Division des relations avec les donateurs dans la mise en œuvre de la Stratégie.

184. Les nombreuses activités menées depuis 2016 qui s'étaient intensifiées en 2018 pouvaient être regroupées autour de trois piliers fondés sur des partenariats solides et étroits entre parties prenantes de toute l'Organisation : renforcement des moyens permettant au personnel de collaborer avec le secteur privé ; accroissement du nombre de partenariats avec des entreprises, des fondations et des particuliers ; mise à disposition de services de soutien et de contrôle efficaces pour permettre une mise en œuvre efficace de la Stratégie.

185. Les objectifs de développement durable et d'autres engagements internationaux reconnaissent clairement que le secteur privé était un acteur essentiel du développement et de l'action humanitaire. C'est pourquoi il était fondamental que l'OIM continue de collaborer avec le secteur privé pour parvenir à ces buts communs. L'Administration remerciait la Belgique et la République de Corée pour leurs généreuses contributions financières à la mise en œuvre de la Stratégie, sans lesquelles il n'aurait pas été possible d'atteindre les résultats obtenus. Un soutien financier avait aussi été fourni par les RSO et par l'intermédiaire du Comité d'affectation des ressources pour la migration.

186. Pour la suite, la stratégie suivante de partenariats avec le secteur privé 2021-2023 avait été élaborée, et une version provisoire avait été soumise pour approbation interne. Cette nouvelle stratégie visait à faire en sorte que l'OIM devienne le partenaire privilégié du secteur privé dans les domaines du développement et de l'aide humanitaire, ce qui nécessiterait de nouer divers partenariats aux fins de mobilisation des ressources et de programmes à impact. Des recherches ont montré, par exemple, que l'IOM Islamic Philanthropy Fund pourrait servir d'intermédiaire pour la distribution de fonds recueillis au titre de la *zakat* et de la *sadaqah*. L'Administration avait entrepris d'élaborer des procédures opérationnelles permanentes à cet effet. De la sorte, l'OIM serait sous peu l'un des cinq organismes des Nations Unies à instituer un tel système, ce qui permettrait de tirer parti d'un ensemble de fonds estimé à 500-600 milliards de dollars É.-U..

187. Une délégation a souligné l'importance d'une collaboration avec le secteur privé afin d'élargir la base de donateurs de l'OIM, et a félicité l'Administration pour les efforts déployés jusque-là.

188. Le Comité permanent a pris note de l'exposé sur la Stratégie de partenariats avec le secteur privé 2016-2020 et de l'observation d'un État Membre.

État de financement des initiatives de l'OIM d'envergure mondiale

189. L'Administration a présenté un diaporama sur l'état de financement des initiatives d'envergure mondiale de l'OIM, en commençant par les contributions volontaires sans affectation spéciale ou à affectation relativement non contraignante drainées par l'intermédiaire du Comité d'affectation des ressources pour la migration. La valeur de ces contributions ne saurait être surestimée, car elles permettaient à l'OIM de mettre en œuvre des initiatives stratégiques et des réformes essentielles en accord avec sa Vision stratégique. En 2020, quelque 31,3 millions de dollars É.-U., ou 1 % des recettes totales de l'OIM, avaient été allouées à l'OIM par l'intermédiaire du Comité – ce qui représentait une augmentation exponentielle des contributions volontaires sans affectation spéciale depuis 2017, année au cours de laquelle l'OIM avait reçu 14,8 millions de

dollars É.-U.. Dans la même veine, le nombre de donateurs versant des contributions sans affectation spéciale était passé de 5 en 2017 à 13 en 2020. Il était particulièrement satisfaisant de constater qu'un certain nombre de donateurs avaient signé des accords pluriannuels car, parmi les réformes de l'OIM en cours, beaucoup seraient mises en œuvre sur plusieurs années et certaines entraînaient des obligations contractuelles exigeant un financement prévisible (telles que le nouveau système de planification des ressources d'entreprise). Il était aussi encourageant de voir qu'un nouveau donateur – la France – s'était déjà annoncé pour 2021.

190. Une liste d'initiatives clés financées par l'intermédiaire du Comité d'affectation des ressources pour la migration serait donnée dans l'édition 2020 du rapport annuel sur l'utilisation des contributions sans affectation spéciale, qui serait distribué à tous les Membres. Parmi ces initiatives, il convenait de citer la création du Pôle du Réseau sur les migrations, qui aiderait les États Membres et les partenaires des Nations Unies à mettre en œuvre une gouvernance des migrations fondée sur des éléments factuels conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; un renforcement du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps, plus particulièrement axé sur la réponse de l'OIM à la pandémie de COVID-19 ; la création ou le renforcement de pôles de données régionaux dans les bureaux régionaux de l'OIM à Bangkok, au Caire, à Dakar, à Nairobi, à Pretoria et à San José ; les travaux du Pôle stratégique ; d'indispensables améliorations du système de dossier de santé personnel électronique utilisé pour surveiller la santé des migrants arrivant en Europe ; une communication stratégique en vue d'une couverture de la migration dans les médias plus équilibrée et fondée sur des éléments factuels.

191. Le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires, dont le solde cible était fixé à 30 millions de dollars É.-U., avait soutenu des réponses aux crises entre 2019 et 2021 dans de nombreux pays, mais il était presque épuisé, puisque son solde actuel s'élevait à 700 000 dollars É.-U.. L'Administration était reconnaissante aux Philippines pour la contribution versée en 2020.

192. Le Fonds d'assistance global, un mécanisme de financement permettant à l'OIM de porter assistance à des migrants qui ne pouvaient bénéficier d'une telle aide au titre des programmes en cours à l'échelle des pays, avait permis de porter assistance à plus de 3 600 migrants vulnérables au cours des 20 années écoulées, dont – grâce à la contribution versée par l'Allemagne en 2020 en réponse à l'appel COVID-19 de l'OIM – 229 migrants au dernier trimestre de 2020. Malheureusement, les ressources du Fonds s'étaient épuisées au début de 2021, si bien qu'il n'était actuellement pas en mesure de répondre à aucune demande d'aide de la part des bureaux de pays de l'OIM. La reconstitution de ses ressources permettrait à l'OIM d'apporter un soutien à des migrants exposés au risque de violations persistantes de leurs droits, à des victimes de la traite et à des migrants en détresse physique et mentale.

193. Enfin, le Fonds de réponse rapide pour les transports, qui avait été activé à la demande du HCR pour fournir une aide au transport immédiate et dont le solde cible avait été fixé à 5 millions de dollars É.-U., ne comprenait plus que 848 000 dollars É.-U.. Aucune contribution n'avait été versée à ce fonds depuis 2017.

194. Le Directeur général a remercié les États Membres qui avaient versé des contributions sans affectation spéciale. Il a néanmoins fait observer que deux des fonds – le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires et le Fonds de réponse rapide pour les transports – n'avaient jamais atteint leur solde cible de 30 millions de dollars É.-U. et 5 millions de dollars É.-U. respectivement, alors même qu'ils avaient été créés à la demande des États Membres. Les conditions régissant le prélèvement de fonds sur le Mécanisme étaient particulièrement restrictives, puisque les remboursements devaient être effectués dans un délai raisonnable. En d'autres termes, ce n'était pas tant la nature de la situation d'urgence qui devait être surtout prise en considération, mais la probabilité que les fonds seraient remboursés aussitôt que l'intervention d'urgence serait plus largement financée.

195. Selon lui, cet état de fait réclamait une conversation sur la logique du financement des situations d'urgence et sur les attentes des États Membres concernant la riposte de l'OIM à ces situations. Certes, l'OIM pouvait toujours lancer un appel lorsqu'éclatait une crise. De fait, elle l'avait fait peu de temps auparavant conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies pour la situation au Tigré – sans grand succès puisque cet appel était resté largement sous-financé. Il convenait de rappeler que l'OIM n'attendait pas toujours pour agir ; étant une organisation de terrain, elle intervenait immédiatement en cas d'escalade rapide d'une crise humanitaire. Elle n'avait jamais manqué à ses responsabilités dans aucune crise et avait toujours bénéficié, dans ces cas, d'un financement du Fonds central pour les interventions d'urgence des Nations Unies. Cependant, il serait faux de croire qu'elle possédait les outils dont elle avait besoin pour agir en temps de crise alors qu'elle ne maîtrisait pas la mesure dans laquelle elle pouvait compter sur ces outils.

196. Le Comité permanent a pris note de l'exposé de l'Administration et des observations du Directeur général.

Clôture de la session

197. Le Président a déclaré close la vingt-huitième session du Comité permanent des programmes et des finances le jeudi 1^{er} juillet 2021 à 17 h 55.